



Mairie du 14^e arrondissement

Paris, 28 septembre 2021

Le mardi 28 septembre 2021, à 19h00, sous la présidence de Madame Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement, les membres du Conseil du 14^e arrondissement de Paris se sont réunis à la Mairie en salle des mariages sur convocation adressée à chacun des conseillers ainsi que l'ordre du jour par voie dématérialisée (ODS) le mercredi 22 septembre 2021.

Publication des convocations et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie du 14^e arrondissement prévu à cet effet.

Secrétaire de séance : Monsieur Amine BOUABBAS

Membres présents :

M. Jean-François ALEXANDRE, M. Didier ANTONELLI, M. Éric AZIÈRE, Mme Agnès BERTRAND, M. Amine BOUABBAS, Mme Julie CABOT, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Stéphanie CLAUX, M. Maxime COCHARD, M. Elliot DE FARAMOND, M. Guillaume DURAND, Mme Anissa GHADI, M. Zoubir GHANEM, M. Valentin GUENANEN, M. Thierry LE DEZ ; M. Florentin LETISSIER, M. Jérôme MARCHAND, Mme Sinda MATMATI, Mme Hélène MERMBERG, Mme Sidonie PARISOT, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Pierre RABADAN, M. Bruno SAINTE-ROSE ; M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Mélody TONOLLI, M. Patrick VIRY.

Excusés ayant donné pouvoir pour les votes :

Mme Célia BLAUDEL durant toute la séance.
Mme Julie CABOT à partir du projet de délibération 2021 DAE 94
Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE durant toute la séance,
Mme Olivia POLSKI jusqu'au projet de délibération 2021 DFPE 76
M. Hermano SANCHES RUIVO jusqu'au projet de délibération 2021 DDCT 77
M. Cédric VILLANI durant toute la séance

Dont les mandataires sont respectivement :

M. Pierre RABADAN
Mme Mélody TONOLLI
M. Patrick VIRY
M. Valentin GUENANEN
Mme Hélène MERMBERG
Mme Agnès BERTRAND

Excusés n'ayant pas donné pouvoir :

M. Éric AZIÈRE à partir du projet de délibération 2021 DAC 246
M. Maxime COCHARD à partir du projet de délibération 2021 DASCO 113

Mme PETIT ouvre la séance à 19 heures 8.

Mme PETIT

Je propose de commencer cette séance.

Je pense que nous pouvons nous féliciter du retour d'un conseil en présence du public. C'est aussi le principe d'une assemblée délibérative.

Concernant l'ordre du jour, du fait de son absence, Cédric Villani retire sa question et son vœu et les reporte à la séance du prochain conseil d'arrondissement. Nous n'examinerons pas la délibération DASES 67, car c'est une délibération qui n'avait pas à être localisée au conseil du 14^e arrondissement puisque l'association est désormais dans le 18^e arrondissement. Elle sera examinée au conseil du 18^e arrondissement et au Conseil de Paris

– 14 2021 14 : Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du 22 juin 2021

Mme PETIT

S'il n'y a pas de demande de modifications sur ce compte rendu, je passe la délibération au vote.

Je rappelle que cette séance du conseil est retransmise en direct sur le site de la mairie et sa page Facebook.

DÉLIBÉRATION N° 159

– 14 2021 14 : Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du 22 juin 2021

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Article unique : Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Votants : 30 dont 5 pouvoirs

Pour : 30 dont 5 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– Communication Projet éducatif de territoire 2021 - 2026

Mme PETIT

Je passe la parole à Amine BOUABBAS pour une communication sur le Projet éducatif de territoire (PEDT). Pour rappel, le projet éducatif parisien a été examiné lors du dernier Conseil de Paris. Il nous semble important de pouvoir présenter le travail qui a été fait au niveau du 14^e arrondissement.

M. BOUABBAS

Depuis 2013, la Ville de Paris, le rectorat, la Préfecture et la CAF de Paris élaborent ensemble et mettent en œuvre conjointement le Projet éducatif de territoire (PEDT) parisien qui a pour objectif de définir les ambitions et actions communes pour les questions d'écoles.

Ils formalisent une démarche permettant de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après le temps scolaire proprement dit, organisant ainsi, dans le respect des compétences de tous les services, la complémentarité des temps éducatifs.

Ce troisième PEDT va couvrir la période 2021-2026. Il y a trois nouveautés. Première nouveauté, il est élargi à la petite enfance pour renforcer encore la continuité éducative et permettre des parcours cohérents. Il concernera tous les enfants et les adolescents de 0 à 16 ans.

Deuxième nouveauté, sa durée est étendue à cinq ans au lieu de trois pour favoriser la mobilisation des équipes dans son élaboration, favoriser son appropriation par les professionnels et les familles, permettre la construction de projet dans la durée et construire la démarche d'évaluation.

La troisième nouveauté est la territorialisation de ces objectifs et de la gouvernance puisque pour la première fois, il y a des PEDT par arrondissement. C'est dans cette logique de territorialisation que nous avons souhaité avec Carine Petit et l'équipe associer l'ensemble de la communauté éducative. Celle-ci s'est réunie entre les mois de janvier et mai 2021. Nous avons été accompagnés pour cela par un prestataire qui a organisé les débats et les ateliers. Nous avons eu au total la participation de 160 personnes : les élèves eux-mêmes, les parents d'élèves, les personnels de la CASPE 6-14, de la DASCO, de la direction régionale de la jeunesse et des sports, de la caisse des écoles, les directeurs et directrices d'école, les directrices de crèche, les principales et principaux, les proviseurs, les responsables éducatifs ville, les animateurs et animatrices, les professeurs de la Ville de Paris d'arts plastiques, de musique et de sport, les agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM) ainsi que les gardiennes et gardiens.

Toutes et tous ont participé aux débats définis autour de cinq axes que je détaillerai tout à l'heure et de six parcours répondant aux enjeux éducatifs prioritaires pour notre arrondissement. Ils ont développé ensemble 36 objectifs opérationnels et 73 actions à mettre en place d'ici 2026.

Je vais vous donner des exemples. Les 73 actions n'ont pas vocation à être mises en œuvre dès cette année scolaire, mais l'objectif est de les réaliser à terme d'ici 2026 et donc d'évaluer leur réalisation. Je vais parler de chacun des parcours puis prendre des exemples d'actions décidées dans ces ateliers.

Le premier parcours « langues et cultures étrangères » a été choisi pour donner aux enfants le goût des langues, leur permettre d'acquérir une compétence clé et leur permettre l'ouverture au monde. À travers ce parcours, l'objectif est de mettre en place des projets communs, par exemple entre les crèches, les écoles et les collèges. Il peut s'agir par exemple de valoriser les UP2A (unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants). L'objectif est de généraliser des projets déjà existants comme le dispositif déclic langue, les écoles parisiennes à langue renforcée ou les actions menées dans le cadre des activités périscolaires ainsi que le développement des disciplines non linguistiques au collège.

Concrètement, nous allons essayer de mieux intégrer les parents et les familles éloignés de la langue française, afin de promouvoir le bilinguisme et le multiculturalisme, tout en favorisant l'insertion sociolinguistique des parents récemment migrants. Pour atteindre ces objectifs, il est proposé de mettre en place des activités communes entre les crèches, les écoles et les collèges. Par exemple, entre la crèche du 156 Raymond Losserand et l'école Maurice Rouvier, un projet a débuté autour de la langue anglaise avec un voyage à Dublin en cours d'organisation entre les professionnels. Il y a également la possibilité d'organiser des événements conviviaux communs. Nous avons aussi pour objectif de mobiliser les parents et des adultes bénévoles bilingues qui pourront intervenir dans les écoles.

Le deuxième parcours est le parcours « éducation artistique et culturelle ». Nous allons renforcer les partenariats en proximité pour densifier l'offre. Nous allons mobiliser pleinement nos excellents professeurs de la Ville de Paris, notamment d'éducation musicale et d'arts plastiques, et faire participer nos institutions culturelles locales. Par exemple, nous avons déjà lancé les journées d'arts plastiques (JAP) organisées par les professeurs d'arts plastiques en partenariat avec la MPAA. La deuxième édition aura lieu cette année, en février et mars 2022.

Le troisième parcours est le parcours « éducation physique et sportive ». Nous aurons bien sûr les jeux olympiques et paralympiques de 2024. L'objectif est de travailler sur des passerelles entre crèches, écoles et collèges. Il s'agira de développer la pratique sportive en favorisant la mixité, de sensibiliser les élèves au handisport, d'organiser des événements sur le thème du sport comme des semaines olympiques ou paralympiques, un forum de l'olympisme, des rencontres avec des sportifs et sportives de haut niveau en mobilisant les locaux, les équipements, les professeurs ainsi que de faire participer notre riche tissu associatif sportif tout en utilisant les cours d'école, notamment le samedi. Nous en reparlerons d'ailleurs plus tard durant le conseil.

Le troisième parcours est le parcours « santé » qui a été plébiscité par tous les participants. L'un des enjeux qui sont ressortis fortement est le travail sur la prévention du harcèlement, notamment dans les grandes classes à l'école primaire et au collège. Il s'agit de favoriser la santé et le bien-être de tous les enfants. Pour ce faire, nous allons travailler sur la création d'espaces dédiés au bien-être et

à l'intimité dans les établissements scolaires, mutualiser et généraliser les actions et la prévention contre le harcèlement et le cyberharcèlement, en nous appuyant sur des partenariats, notamment avec le tissu associatif.

L'avant-dernier parcours est le parcours « réussite de toutes et de tous ». L'objectif est de mieux faire travailler les élèves, notamment ceux qui ont des difficultés. L'action concrète qui en est sortie est le renforcement de l'accompagnement à la scolarité avec des moyens supplémentaires en zone d'éducation prioritaire, mais aussi dans des écoles un peu fragiles, même si elles sont hors des zones d'éducation prioritaire, toujours en développant des partenariats avec le tissu associatif. Nous travaillerons aussi sur l'accompagnement à la parentalité.

Enfin, le dernier parcours est le parcours développement durable. Cela se traduira par la mise en place du tri des déchets alimentaires dans toutes les écoles, qui a commencé, mais que nous allons le généraliser, avec les goûters et pique-niques zéro déchet, la multiplication des projets de végétalisation ou les activités en plein air qui seront favorisées que ce soit pendant le temps scolaire ou périscolaire. Il y aura la formation de toutes et tous, enfants et adultes, aux enjeux du développement durable. La semaine dernière, nous avons eu l'ouverture la semaine dernière de l'académie du climat dans le centre de Paris, mais nous développerons aussi une « mini-académie du climat » à Maurice d'Ocagne qui est un site extrêmement grand qui offre de nombreuses possibilités de ce point de vue.

Pour conclure, l'objectif est maintenant de décliner concrètement ces actions. Pour que ces ambitions soient concrétisées, nous mettrons en place un véritable suivi par l'organisation de temps de travail et de réflexions pluriannuelles dans une logique de territoire. Par exemple, avec Carine Petit, nous allons écrire au recteur, afin de demander la possibilité d'avoir une journée banalisée où les enfants n'auraient pas cours et durant laquelle toutes les équipes, professeurs et animateurs, pourraient se réunir pour parler ensemble des projets d'école. Aujourd'hui, cela n'existe pas dans les écoles maternelles ou élémentaires alors que cela existe dans les crèches. Il faut que ces temps périscolaires puissent exister pour que le scolaire et le périscolaire puissent travailler de manière plus serrée. Je propose de supprimer cette dernière phrase.

Un comité de pilotage se réunira trois fois par an pour évaluer la mise en place des objectifs et des indicateurs seront définis pour mesurer la réalisation de ces 73 actions. Les parents d'élèves, les élèves et leurs représentants seront réunis plusieurs fois par an pour suivre ces réalisations et ces objectifs.

Mme BERTRAND

En tant qu'ancienne adjointe aux affaires scolaires et au nom du groupe Paris en commun, je ne peux qu'apporter un soutien très fort à ce PEDT qui propose à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité tant sur le plan scolaire, que périscolaire et même au-delà, puisqu'il y a des évolutions sur la petite enfance. Tout ceci est très favorable pour améliorer les parcours des enfants dans notre arrondissement.

Nous ne pouvons que nous féliciter de la forte participation de l'ensemble des équipes et des personnes qui ont participé à cette élaboration.

Je voudrais m'attarder sur le parcours langues et cultures étrangères, afin de montrer en quoi le 14^e arrondissement et la CASPE en particulier ont été précurseurs. Cela fait des années qu'un projet de langue a été mis en place. Le 14^e a pu être précurseur et innovant avec l'extension que nous voyons à la fois sur le 14^e arrondissement, mais également dans d'autres écoles parisiennes.

Je conclurai en disant qu'un comité de suivi a été mis en place. Je pense que, pour que notre instance puisse suivre l'attente de ses objectifs, il serait bien que lors des communications de rentrée chaque année, il y ait un focus sur le suivi de ce PEDT qui ne pourra qu'enrichir nos débats sur le parcours des enfants dans le 14^e arrondissement.

Mme PETIT

Il n'y avait pas de vote, c'est une communication, mais chaque élu avait la possibilité de s'exprimer. Cette démarche n'a pas été faite dans tous les arrondissements. C'était une spécificité du 14^e arrondissement et nous tenions beaucoup à être accompagnés par quelqu'un qui nous permette de mettre en place ces groupes de travail. Pour que tous ces parcours s'incarnent dans chaque école et auprès de chaque élève de l'arrondissement, nous avons tenu à mettre en place un comité de

pilotage qui assurera la traçabilité de la mise en place de manière partagée avec tous les acteurs qui seront représentés.

Je remercie Amine d'avoir assuré ce suivi est d'avoir lancé ce processus. Nous pourrions être un peu plus armés pour que les financements et les budgets au niveau de la Ville de Paris, qui sont très importants dans l'éducation et le périscolaire, puissent être encore plus efficacement affectés dans le cadre de parcours dans les écoles du 14^e.

– 2021 DDCT 59 : États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2022

Mme PETIT

Je vais rapporter les quatre délibérations qui, à ce stade de l'année, vont initier la préparation du budget primitif de la ville 2022. À nos conseils d'arrondissement, nous devons délibérer et présenter les délibérations cadre qui exposent le principe d'utilisation de l'ensemble des budgets et des états spéciaux dévolus aux arrondissements.

Il n'y a pas de montant fixé à ce stade. Comme chaque année, nous y reviendrons dans les prochains conseils d'arrondissement. Par contre, cela explique comment chaque maire d'arrondissement doit utiliser et employer ces dotations.

La première délibération concerne la dotation d'investissement. Il n'y a rien de bien nouveau. Cette dotation d'investissement est rattachée au budget de l'arrondissement pour être employée dans les conditions suivantes : tout d'abord, les décisions de réalisation des travaux liés à ces dépenses d'investissement doivent être conformes aux lois et réglementations en vigueur de la commande publique. Ensuite, elles ne doivent pas excéder la limite des crédits ouverts à l'état spécial. Elles doivent également être utilisées pour l'entretien et les travaux d'urgence à mener dans les équipements qui sont inscrits à l'inventaire du 14^e arrondissement. C'est une délibération qui vient après ces délibérations cadre.

Je vous propose donc d'approuver cette première délibération.

M. VIRY

Nous nous abstiendrons comme à l'accoutumée sur ce genre de délibération qui constitue une mesure préparatoire à la gestion.

DÉLIBÉRATION N° 160

– 2021 DDCT 59 : États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2022

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Article unique : Le projet de délibération est adopté à la majorité.

Votants : 30 dont 5 pouvoirs

Pour : 25 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 5 dont 1 pouvoir

(JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, B Sainte-Rose, P Viry)

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– 2021 DDCT 58 : États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2022

Mme PETIT

La délibération suivante explique et expose les modalités qui fixeront ensuite, pour le prochain conseil d'arrondissement et dans le budget primitif de la Ville de Paris qui explique comment sont fixés les montants des dotations d'animation et de gestion locales. Nous y reviendrons bien sûr au

prochain conseil d'arrondissement. Elle peut paraître classique, mais elle s'inscrit dans le cas de la territorialisation que la Maire de Paris a voulu impulser pour ce mandat avec une plus grande capacité à agir pour les mairies d'arrondissement, au plus près des sujets locaux à résoudre et à faire avancer. Il faut souligner de façon favorable le fait de dire aux maires d'arrondissement : « Vous avez un rôle plus important à jouer dans ce qui se passe sur vos arrondissements. C'est mieux quand cela a une traduction budgétaire. Cela donne aussi plus de capacité à agir. »

Cette dotation d'animation locale est proposée pour être fixée de la manière suivante : pour chaque arrondissement, il y a une dotation forfaitaire égale pour les arrondissements. Ensuite, 50 % des crédits sont en fonction de l'importance de la population légale de chaque arrondissement. Enfin, il y a un abondement supplémentaire pour les arrondissements en fonction de la répartition par arrondissement des foyers fiscaux qui relèvent de la première tranche du revenu fiscal de référence suivant les dernières références statistiques communes. Vous avez également une part budgétaire supplémentaire accordée aux arrondissements en fonction des effectifs scolaires par arrondissement du premier degré et des collèges publics qui relèvent des politiques d'éducation prioritaire. C'est le cas pour notre arrondissement. Dans la dotation d'animation locale, sont inclus les 3306 € que chaque conseil de quartier peut utiliser en fonctionnement.

La dotation de gestion locale est répartie en deux parts. Les sommes affectées par le conseil au titre de la première part pour l'ensemble des arrondissements ne peuvent être inférieures à 80 % du montant total des dotations de gestion locale des arrondissements. La part de chaque arrondissement est modifiée pour tenir compte des changements intervenus dans la liste des équipements ou services de proximité que nous allons adopter dans la délibération suivante. Ensuite, vous avez une part pour cette dotation de gestion locale qui est attribuée aux arrondissements et qui tient aussi compte des caractéristiques propres de la population de chaque arrondissement, notamment sur la composition socioprofessionnelle et le nombre d'habitants en quartiers politique de la ville.

Au prochain conseil d'arrondissement, nous pourrions normalement présenter les montants fixés. Sur la façon dont nous nous projetons dans la programmation budgétaire au niveau de l'arrondissement, chaque année, au moins depuis que je suis maire, en janvier après le vote du budget du Conseil de Paris, nous organisons une communication qui présentera les grandes orientations et les grands objectifs de l'utilisation de ce budget public. Chaque groupe pourra intervenir.

DÉLIBÉRATION N° 161

– 2021 DDCT 58 : États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2022

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Article unique : Le projet de délibération est adopté à la majorité.

Votants : 30 dont 5 pouvoirs

Pour : 25 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 5 dont 1 pouvoir

(JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, B Sainte-Rose, P Viry)

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– 14 2021 15 : Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2022

– 2021 DDCT 60 : Inventaire des Équipements de proximité pour l'exercice 2022

Mme PETIT

C'est une double délibération pour voir si les choses se recoupent au niveau de la direction générale d'une mairie d'arrondissement et du secrétariat général de la Ville de Paris. Il faut qu'il y ait deux délibérations provenant du secrétariat général de la Ville de Paris et du secrétariat général de la mairie d'arrondissement pour voir si nous sommes d'accord sur les équipements à inscrire à l'inventaire.

C'est très détaillé. Nous retrouvons l'ensemble de nos écoles, de nos bibliothèques, de notre conservatoire, de nos jardins, de nos crèches, de nos gymnases, de nos piscines, de nos centres Paris Anim', les promenades, la maison des associations, la mairie et son annexe... Petite nouveauté, pour 2022, nous ferons entrer dans cet inventaire de proximité la Ferme Montsouris qui sera mise en fonction au cours de l'année 2022. C'est à la première ligne du tableau qui a été envoyé à l'ensemble des élus.

M. VIRY

Sauf erreur de notre part, nous n'avons pas vu de référence à la piscine Didot. Il y a peut-être quelque chose qui nous échappe sur son statut. Elle ne relève peut-être plus de l'inventaire de la mairie du 14^e.

Mme PETIT

C'est une excellente question. Je vous propose que l'on vérifie. Sur la question des piscines, il y a une gestion budgétaire centralisée. Je vous propose donc que nous fassions passer précisément la réponse à votre question.

DÉLIBÉRATION N° 162

– 14 2021 15 : Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2022

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants :	30 dont 5 pouvoirs
Pour :	30 dont 5 pouvoirs
Contre :	0 dont 0 pouvoir
Abstention :	0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote :	0 dont 0 pouvoir

DÉLIBÉRATION N° 163

– 2021 DDCT 60 : Inventaire des Équipements de proximité pour l'exercice 2022

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants :	30 dont 5 pouvoirs
Pour :	30 dont 5 pouvoirs
Contre :	0 dont 0 pouvoir
Abstention :	0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote :	0 dont 0 pouvoir

– 14 2021 16 : Autorisation à Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à l'inscription d'associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14^e arrondissement

M. DE FARAMOND

Cette délibération a pour but d'autoriser les associations à s'inscrire à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne. Ces associations pourront bénéficier de son accompagnement et de ses services pour les guider dans leur développement.

Il s'agit d'Action solidarité pour le développement humain qui œuvre au développement international ; Visitatio - Voisins et soins qui a pour objectif d'accompagner et de soutenir les personnes en fin de vie ; le Label Fabriqué à Paris qui vise la promotion et la valorisation de la fabrication à Paris intra-muros ; Citoyenne, citoyen de Paris 14 (CC14) ; l'Association nationale des

visiteurs de prison qui a des activités au sein de la prison de la Santé ; Un Cadre pour l'enfant qui regroupe des étudiants et des jeunes travailleurs et contribue à l'épanouissement des enfants dans les pays en développement ; Rainbow Gospel ; la FE.M.A.PE qui a un volet d'action locale et un volet d'action internationale ; l'Association Acteurs Artisans ; Cultures du cœur ; la Société des études camusiennes pour promouvoir les œuvres d'Albert Camus dont nous avons bien besoin en ce moment ; l'Union française du progressive Wingtsun system qui est un art martial dérivé du kung-fu ; les Champs égarés ; Code Codec qui promeut l'apprentissage et l'inclusion technologique ; et 9^e Art Montparnasse qui vise à promouvoir le neuvième art sous toutes ses formes.

Je vous propose d'en délibérer.

DÉLIBÉRATION N° 164

– **14 2021 16 : Autorisation à Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à l'inscription d'associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14^e arrondissement**

Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants :	30 dont 5 pouvoirs
Pour :	30 dont 5 pouvoirs
Contre :	0 dont 0 pouvoir
Abstention :	0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote :	0 dont 0 pouvoir

– **2021 DDCT 16 : Subventions (120 500 €) au titre de la vie associative et de la participation citoyenne à 32 associations**

M. DE FARAMOND

La DDCT 16 propose diverses subventions pour un montant total de 120 500 € qui ont pour but de soutenir 32 associations qui œuvrent dans les domaines de l'éducation solidaire et de l'insertion et qui luttent contre les exclusions.

Cela concerne dans le 14^e arrondissement l'association le Café associatif Pernety que vous devez tous connaître. Elle gère le café associatif situé place de La Garenne. Cette subvention va permettre d'accompagner la gestion du lieu et les dépenses, mais aussi de créer et d'animer un réseau des cafés associatifs du Grand Paris. Il y a 40 bénévoles et plus de 1000 adhérents. Cette subvention va permettre notamment de lutter contre la fracture numérique et d'accompagner les seniors isolés en plus de monter le réseau des cafés associatifs. C'est une subvention d'un montant de 5000 €.

DÉLIBÉRATION N° 165

– **2021 DDCT 16 : Subventions (120 500 €) au titre de la vie associative et de la participation citoyenne à 32 associations**

Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants :	30 dont 5 pouvoirs
Pour :	30 dont 5 pouvoirs
Contre :	0 dont 0 pouvoir
Abstention :	0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote :	0 dont 0 pouvoir

– 2021 DDCT 77 : Subventions (100 000 €) à cinq associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitants des quartiers populaires dans le cadre de l'édition 2021 du Budget Participatif

M. DE FARAMOND

Cette délibération concerne une subvention à cinq associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitants des quartiers populaires dans le cadre de la prochaine édition du Budget Participatif 2022.

Depuis 2016, la Ville de Paris s'appuie sur le réseau associatif pour aller vers les populations les plus éloignées de la participation et de l'engagement au sein de la Ville de Paris. En 2019 par exemple, lors de la précédente édition du budget participatif, le vote en quartiers prioritaires de la ville représentait près de 30 000 personnes sur plus de 150 000 votants. Cet accompagnement vise à renforcer la mobilisation sur le terrain et à impliquer tous les habitants et les habitantes de Paris. Le budget participatif est un formidable outil à destination de toutes et tous pour renforcer cette vision du Paris inclusif et renforcer l'égalité entre l'ensemble des citoyens et citoyennes.

Pour 2022, la mairie du 14^e a choisi d'être accompagnée par l'association Espace vie sociale Necker créée en 2019 qui se situe à la frontière entre les 14^e et 15^e arrondissements et qui participe à la vie du quartier du quartier politique de la Ville (QPV) dans le 14^e par de nombreux biais : soutien scolaire, partenariat avec les structures de QPV, lien avec les services municipaux... L'association saura mettre à profit cette forte insertion locale pour accompagner et mobiliser lors de cette édition 2022.

Il est donc proposé d'attribuer une subvention de 5000 € pour le 14^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION N° 166

– 2021 DDCT 77 : Subventions (100 000 €) à cinq associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitants des quartiers populaires dans le cadre de l'édition 2021 du Budget Participatif

Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants :	30 dont 5 pouvoirs
Pour :	30 dont 5 pouvoirs
Contre :	0 dont 0 pouvoir
Abstention :	0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote :	0 dont 0 pouvoir

– 2021 DDCT 50 : Délibération-cadre portant une nouvelle approche de la participation citoyenne et de la vie associative au cœur d'une démocratie parisienne renouvelée

M. De FARAMOND

La DDCT 50 porte sur une délibération-cadre portant une nouvelle approche de la participation citoyenne et de la vie associative.

Je tiens à souligner le caractère d'ampleur de cette délibération pour le renforcement de la démocratie et de la participation à l'échelle parisienne et nous espérons un lien important avec les mairies, acteurs et instances de participation des arrondissements en pleine dynamique de territorialisation.

La mise en place de nouvelles instances au niveau parisien, au-delà de répondre à une volonté politique forte partagée par tous les groupes de la majorité, notamment dans le 14^e, doit permettre d'associer plus fortement les citoyens et les citoyennes, renforcer le soutien et l'accompagnement de

l'ensemble du tissu associatif à l'échelle parisienne et favoriser l'engagement au plus près des habitants, d'autant plus après une période de crise sanitaire qui a ébranlé nos pratiques sociales et participatives, mais qui a vu dans le même temps un formidable élan de solidarité et d'engagement de nombreux Parisiennes et Parisiens : {élaboration de masques, aide à la vaccination, mise en place de distributions alimentaires par ma collègue Julie Cabot fortement suivies par les habitants et les associations}.

Cette délibération comprend trois volets :

Le premier est la mise en place d'une assemblée citoyenne qui serait composée de 50 citoyens et qui entend adresser les besoins et demandes d'une participation renforcée qui participe à la construction et l'analyse des politiques publiques. Je souligne d'ailleurs que certaines des propositions que nous avons formulées dans un vœu au conseil d'arrondissement du 30 mars dernier ont été reprises, notamment sur l'indemnisation des futurs membres, sur le besoin de communication sur les travaux menés via un rapport annuel, sur la possibilité d'instaurer des jurys citoyens. Cette assemblée pourra notamment auditionner les adjoints de la Ville de Paris, les services, émettre des vœux et construire une délibération citoyenne qui serait présentée au Conseil de Paris.

Le deuxième volet de cette délibération prévoit la mise en œuvre d'un Conseil parisien des associations qui entend renforcer l'accompagnement de la Ville de Paris vers les associations et sera chargé d'exprimer les demandes, besoins et attentes de ces mêmes associations. Il sera composé de 100 membres qui devront représenter l'ensemble de la diversité des structures présentes sur le territoire, petites, grandes, moyennes, associations de quartiers et fédérations ou réseaux beaucoup plus grands. La mise en place de ce conseil est une bonne nouvelle sur le fond. C'est une demande forte des associations qui ont signé la charte d'engagement réciproque 2019. Nous pouvons émettre quelques doutes sur le lien qui n'est pas très bien précisé entre les CICA d'arrondissement et ce CPA qui serait un « super CICA ».

En troisième volet, nous avons les Volontaires de Paris. La dernière partie de cette délibération a pour but de créer des communautés locales de Volontaires de Paris qui seraient gérées au niveau des arrondissements et qui les impliqueraient dans la mise en œuvre de la ville du quart d'heure, via la gestion des kiosques citoyens, des futurs plateaux artistiques, et notamment l'animation des cours d'école. Je tiens à souligner l'extraordinaire mobilisation des volontaires, notamment sur la période Covid, qui ont participé au très bon fonctionnement des centres de vaccination, des actions solidaires comme la nuit de la solidarité.

Comme je le rappelais en introduction, cette délibération est une délibération d'ampleur dans ses ambitions. Nous nous en félicitons. Cette ambition est partagée par les élus de la majorité, ils ne demandent qu'à être associés plus fortement à l'élaboration, par le partage d'expériences locales, la formulation et la prise en compte de propositions de nouvelles instances territoriales. Nous avons récemment soutenu un vœu du CLH qui portait la création d'une commission d'accessibilité dans l'arrondissement.

Si je soutiens sur le fond cette délibération et l'objectif de renforcement de la participation qu'elle poursuit, il semble néanmoins qu'il soit important de prendre un temps d'échange nécessaire et supplémentaire, afin d'adresser plusieurs points de vigilance, notamment sur l'assemblée citoyenne dont la durée du mandat d'un an nous paraît très courte pour que l'ensemble des citoyens désignés puissent appréhender l'écosystème et le processus de décision de la Ville de Paris qui est assez lourd et puissent mener des travaux efficaces qui portent leurs fruits. Nous proposons donc de porter la durée de ce mandat à deux ans. Sur cette assemblée en pleine dynamique de territorialisation de la Ville de Paris, nous avons quelques zones d'ombre à la lecture de cette délibération sur le lien et le relais avec les arrondissements qui doivent être précisés, notamment avec les Conseils de quartiers qui nous font remonter régulièrement la difficulté d'avoir un suivi de leurs travaux au niveau du Conseil de Paris.

Se pose aussi la question de la stratégie d'empilement des différentes instances. Même si c'est un travail post-convention-cadre, il faut peut-être définir et borner, afin que cette assemblée soit la plus efficace et efficiente possible, ses liens et les méthodes de travail avec les différentes instances parisiennes comme le Conseil des générations futures, le Conseil parisien de la jeunesse, etc.

Pour le Conseil parisien des associations, un des premiers points de vigilance que nous avons tient la représentativité de celles-ci et au mode de désignation des associations par arrondissement. Il serait bon que ces désignations passent plutôt par les CICA ou fassent l'objet, via la MVAC, d'appels à candidatures, plutôt qu'une désignation qui passe directement par les maires ou les adjoints

d'arrondissement et qui contrevient à notre sens à la volonté d'ouverture et de représentativité de ce conseil.

Enfin, sur les Volontaires de Paris et cette volonté d'en faire les bras armés de cette politique de territorialisation, nous sommes d'accord avec le renforcement de leur présence au plus près des habitants qui est une étape essentielle, mais celle-ci ne peut pas se faire sans l'économie de services publics forts derrière ces volontaires, afin de garantir le meilleur encadrement possible et donc la réussite de cette politique d'engagement citoyen qui est aussi ambitieuse qu'impérieuse. Les Volontaires de Paris ne peuvent simplement venir en soutien de nouveaux dispositifs comme le Kiosque citoyen ou le sport social club qui ne sont pas encore entièrement définis.

Au-delà des délais tardifs et de l'absence de concertation, il apparaît nécessaire de prendre le temps d'affiner ces modalités lors du prochain Conseil de Paris ou celui d'après.

Voici la délibération telle que je vous la présente. Je vous laisse en délibérer, mais je vous annonce que je m'abstiendrai sur cette délibération.

M. VIRY

Cette délibération est très riche et très intéressante sur le fond. Elle propose d'ailleurs des idées très valables. Une fois que l'on a dépassé le flou et le vocabulaire un peu à la mode qui permet de dire sans dire les choses, on peut y trouver son compte.

J'ai relevé trois sujets qui nous conduiront à ne pas voter pour cette délibération. J'ajouterai un quatrième après avoir écouté M. De Faramond.

Le premier est la marginalisation de la représentation « réglementaire », c'est-à-dire celle qui est ici, sous les coups de boutoir que constitue, sous couvert de démocratie participative, cette mesure. Il y a de la place pour tout le monde, mais s'il y a une instance particulièrement appelée à parler de l'intérêt général au nom de tous, c'est quand même le conseil d'arrondissement et le conseil municipal en général. La représentativité y est bien plus forte. Pour nous qui sommes l'opposition, nous avons l'habitude d'être marginalisés. Ce n'est pas un problème et nous pouvons protester comme je le fais poliment en ce moment. Mais c'est aussi un sujet pour vous. Je ne suis pas sûr que tout le monde s'exprimera aussi librement que moi sur le sort que l'on fait au rôle de la représentation.

Le deuxième sujet, sur lequel je rejoins M. De Faramond, est la complexification du dispositif derrière lequel je réagis sous forme de questions : que deviennent les conseils de quartiers dans tout cela ? Pour peu que l'on ait un peu de mémoire, voire que l'on soit élu depuis un certain nombre d'années, les conseils de quartiers étaient au centre de la démocratie participative qui est plutôt dynamique dans le 14^e. Après application de cette mesure, on peut se demander s'il n'y a pas de marginalisation, plus ou moins intentionnelle, de ces instances.

Le troisième sujet, sur lequel je rejoins également M. De Faramond, est celui du statut des Volontaires de Paris. Vous défendez dans la délibération d'en faire des agents publics, mais cela y ressemble furieusement. Quand on parle de formation, on se demande si ce sont de « quasi-agents », éventuellement des militants en présentation. Le simple fait de vouloir les « formater » pose question. Je ne dis pas qu'il ne faut pas un minimum d'information pour remplir leur rôle, mais leur rôle ne me semble pas hors de portée du commun des mortels. Je ne crois pas qu'il faille un encadrement très fort.

J'ajoute un quatrième sujet : en écoutant M. De Faramond et devant les réserves non dissimulées qu'il formule, je me demande qui est dans la majorité dans le conseil d'arrondissement. Je pense que c'est l'œuvre des services de la mairie. La majorité municipale a plusieurs adjoints au maire ici rassemblés. Madame la Maire, vous êtes responsable politique au niveau de la Ville de Paris. On a l'impression d'être dans une mairie d'opposition. C'est une question certes un peu plus politique que technique, mais c'est vous qui m'en donnez l'occasion.

M. AZIÈRE

En tant que démocrate, on ne peut que saluer l'instauration de deux nouvelles assemblées, une nouvelle assemblée citoyenne et un conseil parisien des associations, instances qui viennent s'ajouter aux nombreuses autres qui ont été créées et qui posent peut-être une question d'évaluation. Je n'aurai pas la prétention de faire l'inventaire complet des conseils qui ont été institués et instaurés depuis une bonne dizaine d'années, mais en l'occurrence qui peut le plus peut le moins, et là, nous

sommes dans la surenchère. Acceptons-en le principe d'une participation citoyenne encore meilleure que ce que nous connaissons aujourd'hui. Concernant l'instauration de l'assemblée citoyenne, je me pose la question simple des supports d'information ou l'accès à l'information des futurs membres de cette assemblée qui ne figure nulle part. Il me semble que si nous ne leur donnons pas les moyens de connaître, d'évaluer et d'analyser les politiques publiques dont ils auront la charge et la vigilance, nous passons à côté de l'objectif.

Concernant l'instauration du conseil parisien des associations, il me semble que nous sommes à la fois dans une intention qui paraît bonne. Mais le travail des associations peut s'apprécier en particulier dans la proximité. Or là, nous avons exactement l'effet inverse, c'est-à-dire que nous allons regrouper à l'échelon parisien un conseil des associations. Nous allons donc centraliser démocratiquement ce conseil des associations et éloigner l'analyse et l'évaluation et confier à un conseil parisien des associations « représentatif », mais comment dire que ce conseil est représentatif quand, dans la même délibération, vous annoncez qu'il y a 80 000 associations à Paris ? Tout ceci me semble aller à l'encontre du bon sens qui est de maintenir un lien direct entre les associations et peut-être le niveau pertinent qui serait l'arrondissement. Si ce conseil des associations avait été créé comme une mesure redéployant le CICA—en termes de compétences et d'intervention sur l'action municipale, il m'aurait semblé plus raisonnable de le faire à l'échelle de l'arrondissement.

Enfin, concernant les volontaires, nous sommes dans la période des surenchères dans tous les domaines de la vie politique, nationale ou municipale. Je me pose la question de la réévaluation du travail des conseils de quartiers, de la compatibilité du rôle des volontaires avec les conseils de quartiers. Faut-il redéfinir le rôle des conseils de quartiers, leur influence, leurs moyens et leurs compétences par rapport à ce travail ? Vous pourrez dire que créer des volontaires après les conseils de quartiers est une façon de faire et défaire cette initiative et la place donnée aux conseils de quartiers, et que faire et défaire, c'est toujours travailler. Mais je croyais que nous étions plutôt dans la recherche de l'efficacité que dans une volonté très démonstrative de démocratie participative qui me paraît aller au-delà de ce qu'il est raisonnable d'envisager. J'ai très peur que tout cela ne soit que des fumées supplémentaires dans une usine à gaz.

M. ANTONELLI

J'ai bien entendu les critiques de l'opposition, notamment celles de M. Viry. Quand on ne soutient pas ou aussi peu la démocratie participative et la citoyenneté depuis toujours, on ne peut pas comprendre comment des instances peuvent s'additionner pour permettre aux Parisiens de participer à la vie politique au vrai sens du mot.

J'ai retenu trois phases très positives sur cette délibération : premièrement, la création de cette assemblée citoyenne au niveau parisien, permanente, qui devrait expérimenter, agir, enrichir les dispositifs existants et les évaluer, ce qui est tout à fait inédit. Cette assemblée citoyenne participera aux instances existantes et pourra poser des questions en Conseil de Paris. Elle pourra évaluer un projet ou une politique municipale au niveau parisien et elle aura le choix de ses sujets de travail, de ses ordres du jour, ce qui est extrêmement important. Elle pourra également proposer au Conseil de Paris des actions, des innovations, des améliorations par le moyen des vœux.

Vous n'en avez pas parlé, mais il est prévu qu'il y ait une indemnisation pour les participants à cette assemblée citoyenne, ce qui était demandé par nombre d'élus pour qu'il y ait un travail efficace. Évidemment, la participation citoyenne est chronophage. En aucun cas, ces Parisiens qui participeront ne se prendront pour des élus et ne feront le travail des élus. J'ai entendu exactement la même critique dans vos rangs quand nous avons mis en place les conseils de quartiers et d'ailleurs toute instance participative. En 2021, les citoyens ont le droit de prendre la parole et ils en ont même le devoir à côté des élus. Ils ont le droit d'interpeller les élus, ce qui n'entrave pas, bien au contraire, le travail des études quand ils savent le faire le prendre en compte.

Le deuxième point très positif est la création de ce conseil parisien des associations au niveau parisien qui sera en lien les MVAC d'arrondissement pour relayer les demandes des diverses associations. Nous avons travaillé dans ce sens dans le 14^e avec le CICA sur des thématiques d'associations, c'est-à-dire que les associations sociales et les associations sportives n'ont pas les mêmes demandes et les mêmes objectifs et ce conseil parisien sera là pour évaluer ces demandes et les faire remonter au niveau des élus.

Il faut parler de budget quand on souhaite que des instances citoyennes travaillent bien. Pour ces deux créations d'instances, un budget de 50 000 € par an est prévu. Cela veut dire que ce n'est pas de la poudre aux yeux. Nous voulons absolument que ces instances fonctionnent.

Enfin, le troisième point positif concerne les Volontaires de Paris qui viennent de montrer toute leur efficacité dans des actions extrêmement positives qui viennent d'être entreprises dans les moments extrêmement difficiles que nous venons de vivre. Il s'agit de renforcer l'action des volontaires de Paris en créant des comités locaux au niveau de l'arrondissement ou peut-être au niveau des quartiers, ce qui n'entravera en rien le travail des conseils de quartiers qui est autre chose. D'ailleurs, un conseiller de quartier peut être Volontaire de Paris. D'ailleurs, j'en connais. Ce sont des choses différentes, mais qui s'additionnent pour créer un travail de démocratie participative réelle. Nous chercherons à développer des événements dans les quartiers grâce à ces volontaires en créant notamment des choses avec eux sur les axes du projet global de la ville du quart d'heure.

En bref, je dirai que l'assemblée citoyenne, le conseil parisien des associations et les comités locaux des Volontaires de Paris ne sont pas des instances qui vont doubler les travaux d'autres instances citoyennes existantes, mais qui vont constituer des structures inédites, notamment pour le conseil citoyen. Ce sera tout à fait nouveau. Ils posséderont des moyens pour travailler et ils auront des objectifs différents qui s'additionnent aux autres instances ou organismes existants. Cette délibération est un cadre. Un cadre est amendable et surtout évolutif. Il revient au Conseil de Paris et aux gens qui vont s'investir de faire évoluer ce cadre, afin qu'il soit au plus près d'un résultat positif que nous attendons tous.

Que vous soyez dans l'opposition ou dans la majorité, vous savez que les Parisiens sont extrêmement divers. Comme notre objectif depuis toujours est de faire participer le plus grand nombre d'entre eux à la vie collective, nous savons que, pour cela, il faut mettre en place de nombreux dispositifs, très différents, pour que chaque Parisien s'y retrouve et pour que la diversité citoyenne de notre ville puisse s'exprimer et agir. Il ne s'agit pas de doubler, mais de donner aux Parisiens les moyens de participer. Nous en avons tous besoin.

Mme CHEVALIER

Je prendrai très brièvement la parole, car effectivement, vous avez tous bien parlé de cette délibération qui est intéressante. Elle a divers mérites, mais elle a surtout l'inconvénient d'être arrivée à notre lecture un peu tard. Considérant que c'est un projet cadre, nous la voterons en espérant que le Conseil de Paris ait plus de possibilités de se pencher et surtout d'affiner la vie démocratique parisienne et de la renouveler. Je suis plutôt pour sur le fond, mais les moyens laissent à désirer. Malgré tout, nous voterons pour.

M. DURAND

Mon collègue Elliot De Faramond a évoqué les points positifs de cette délibération ainsi que les pistes d'amélioration possibles. Mon collègue Didier Antonelli a rappelé qu'elle pouvait être amendée, notamment lors de son passage au Conseil de Paris. C'est ce que les écologistes feront. Dans l'attente de ces amendements, dont je vais évoquer quelques éléments, nous nous abstenons sur cette délibération.

Plusieurs points peuvent être précisés, notamment la durée du mandat de l'assemblée citoyenne, avec notamment un allongement potentiellement à deux ans, la question de la maîtrise de l'ordre du jour, la question du nombre de vœux qui pourraient être déposés... Mais il y a d'ores et déjà des points très positifs. Le fait que les membres soient indemnisés n'est pas de la professionnalisation, mais c'est le fait d'indemniser le temps chronophage utilisé par ces membres. Je rappelle qu'en tant qu'élus, nous sommes indemnisés et qu'être élu n'est pas non plus une profession. Nous pouvons faire cette comparaison. Je crois qu'il est extrêmement important de le rappeler.

Concernant le règlement intérieur de cette assemblée, nous regrettons notamment que ce règlement intérieur ne soit pas édicté et rédigé par l'assemblée elle-même. Cela nous aurait semblé un processus plus intéressant. Le Conseil de Paris pourra peut-être remédier à cela.

Concernant les Volontaires de Paris, comme l'a dit M. Antonelli, il est très important de multiplier les dispositifs. Les personnes n'ont pas les mêmes horaires, les mêmes envies, les mêmes objectifs... En multipliant les dispositifs, nous élargissons grandement le cercle des personnes qui s'investissent. En termes de représentativité, c'est extrêmement important.

M. Viry posait la question de savoir qui était dans la majorité ou dans l'opposition. J'imagine que chaque groupe politique pourra répondre, mais concernant les écologistes, nous sommes dans la majorité que ce soit à la mairie du 14^e ou à l'Hôtel de Ville. Être dans la majorité dans une élection à la proportionnelle ne veut pas dire voter toutes les délibérations « le doigt sur la couture du pantalon ». Nous ne sommes pas des « députés godillots ». Cela signifie apporter sa pierre à l'édifice, amender les délibérations. Nous le faisons depuis le début de la mandature. Cela se passe très bien, notamment à la mairie du 14^e. Nous continuerons de le faire malgré vos moqueries.

M. VIRY

Je voulais dire à M. Durand que je suis tout à fait d'accord avec son observation sur la non-professionnalisation des élus. C'est pourquoi vous ne trouverez dans nos rangs aucun élu qui ne vit que de ses indemnités.

Mme PETIT

Je remercie Elliot d'avoir présenté cette délibération, puisqu'il est adjoint au sein de l'équipe municipale sur les questions associatives et de démocratie participative. Nous avons beaucoup discuté, car comme l'a dit Catherine Chevalier, cette délibération est arrivée trop vite. Avec Elliot, nous nous sommes dit que comme cela parlait de démocratie, le plus simple était que le conseil d'arrondissement puisse s'exprimer de manière constructive. D'ailleurs, vous avez toutes et tous relevé des points qui pouvaient être améliorés puisque nous nous inscrivions dans une délibération-cadre.

Avec Elliot, nous nous sommes donc dit que nous inscrivions cette délibération lors du jour et que nous étions dans un processus constructif. D'ailleurs, comme l'ont rappelé Elliot, Guillaume et Didier, certains aspects de la délibération avaient déjà été votés en conseil d'arrondissement sur l'objet d'un vœu. Notre conseil continuera à s'exprimer et à pousser une évolution des outils de la démocratie, comme tout à l'heure à l'initiative des conseils de quartiers sur la petite évolution que nous trouvons juste et nécessaire sur le budget fonctionnement et investissement. Nous l'avons également fait avec Catherine, mais nous n'avons pas trouvé un écho très favorable auprès de l'Hôtel de Ville, sur une évolution plus importante et conséquente du conseil local du handicap. Nous continuerons donc à porter des choses qui élargissent les moyens d'agir, les moyens de faire, les moyens de participer, les moyens de s'exprimer pour tous les habitants et les acteurs de Paris.

Il y avait donc plusieurs options : soit nous n'inscrivions pas cette délibération, ce qui aurait été dommage, car nous n'aurions pas entendu toutes ces contributions, soit nous l'inscrivions en disant que c'était arrivé trop vite et que nous ne l'examinions pas. Après en avoir discuté avec la majorité municipale du 14^e arrondissement, nous avons décidé de l'inscrire, de la présenter, de la passer au vote et d'exprimer des positions différentes, mais qui, néanmoins, seront très constructives. Nous ferons ce travail jusqu'au Conseil de Paris. Nous continuerons même de faire ce travail après, parce que nous espérons qu'elle sera améliorée au moment du vote du Conseil de Paris. Nous continuerons surtout à pousser tout ce qui peut être poussé en termes d'implication des habitants.

Je présente d'ailleurs également la campagne de renouvellement des conseils de quartiers. Je pense qu'il faut que nous puissions partager autour de nous le travail qui est en train d'être mené sur les bonnes pratiques, les dysfonctionnements, etc.

Sur les Volontaires de Paris, il y a des gens qui sont volontaires, mais ne sont pas conseillers de quartier, car cela ne les intéresse pas, il y a des gens qui sont les deux et il y a des gens qui ne sont que conseillers de quartier. Il y a des habitants qui vont être intéressés par les outils de démocratie participative à un échelon parisien, d'autres qui ne vont faire que l'échelon local d'arrondissement. Il ne faut pas les opposer. Ils sont complémentaires et nourrissent aussi la vitalité démocratique d'une ville.

Comme Elliot et d'autres, je m'abstiendrai sur cette délibération sans inquiétude, mais avec beaucoup d'entrain pour l'améliorer pour le prochain Conseil de Paris.

Nous serons également très en alerte sur le lien avec le CICA. Nous sommes le seul arrondissement où il y a encore un CICA qui se tient. Il y a très peu d'arrondissements, qu'ils soient de la majorité municipale ou de l'opposition, où des CICA se tiennent. Chez nous, il se tient. Le prochain aura lieu au mois de novembre. Il nous semblait donc important que ce soient les associations qui s'organisent pour désigner elles-mêmes le collègue.

Il y a beaucoup de choses à améliorer et nous ferons ce travail.

Je mets donc aux voix cette délibération-cadre. Le meilleur exercice était de la mettre au débat de cette assemblée.

M. AZIÈRE

Je m'abstiendrai sur cette délibération malgré tous vos efforts. Vous avez essayé de faire passer ce tour de passe-passe municipal pour un manifeste de la méthode pour la construction d'une future délibération qui réponde vraiment à ces objectifs. Cela veut dire que vous présentez aujourd'hui une délibération totalement bâclée. C'est un constat que nous faisons ensemble. Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de mettre des mots sur cette méthode.

DÉLIBÉRATION N° 167

– **2021 DDCT 50 : Délibération-cadre portant une nouvelle approche de la participation citoyenne et de la vie associative au cœur d'une démocratie parisienne renouvelée**

Rapporteur : M. Elliot De FARAMOND

Article unique : Le projet de délibération est adopté à la majorité.

Votants : 30 dont 4 pouvoirs

Pour : 12 dont 3 pouvoirs

Contre : 5 dont 1 pouvoir

(JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, B Sainte-Rose, P Viry)

Abstention : 13 dont 0 pouvoir

(E Azière ; A. Bouabbas. J. Cabot ; E. De Faramond ; G. Durand ; Z. Ghanem ; T Le Dez. F

Letissier ; J. Marchand ; S. Matmati ; S. Parisot ; C. Petit ; M. Tonolli)

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– **2021 DASES 180 : Subventions d'investissement (12 022 €) et conventions avec deux associations pour la réalisation de travaux d'aménagement et l'achat de matériels**

Mme CABOT

Cette délibération a pour objet d'accorder notre soutien à l'association Carrefour 14 qui gère le centre social Didot Broussais situé au 15 rue des Mariniers.

Par ses activités, le centre social est un acteur clé du quartier de la Porte de Vanves - Didot. Après quelques années d'utilisation des locaux, l'association souhaite améliorer les conditions d'accueil des usagers du centre social et pour cela effectuer des travaux. Par ailleurs, l'association souhaite développer ses actions hors les murs et occuper de façon plus fréquente l'espace public. Pour cela, elle a besoin d'acheter du matériel adapté tel que des barnums, des tables, des chaises... Par ce projet de délibération, je vous propose d'apporter notre soutien à l'association pour l'attribution d'une subvention de 10 095 € et la signature d'une convention d'investissement entre la Ville de Paris et l'association.

DÉLIBÉRATION N° 168

– **2021 DASES 180 : Subventions d'investissement (12 022 €) et conventions avec deux associations pour la réalisation de travaux d'aménagement et l'achat de matériels**

Rapporteuse : Mme Julie CABOT

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants : 30 dont 4 pouvoirs

Pour : 30 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– **2021 DASES 108 : Subvention de fonctionnement (4 333 865 €) et d'investissement (217 124 €) des Espaces solidarité insertion dans le cadre du budget participatif.**

Mme CABOT

Ce projet a pour objet de poursuivre notre soutien à 15 Espaces solidarité insertion (ESI) parisiens et plus spécifiquement, en ce qui me concerne, à l'ESI René Coty géré par le CASVP. Ces espaces proposent un accueil inconditionnel et une mise à l'abri en journée de tous celles et ceux que les difficultés de l'existence ont conduits à un état de très grande précarité. Ces structures offrent des prestations d'accompagnement social, d'hygiène, sanitaires et/ou médicales et le moment venu, réoriente les personnes accueillies vers les services de droit commun.

Le développement des ESI intervient en cohérence avec les objectifs du pacte parisien de lutte contre la grande exclusion qui prévoient notamment de garantir un socle de services aux personnes les plus fragiles. Cet ESI pleinement intégré au réseau des acteurs de la solidarité avec lequel la mairie du 14^e travaille répond à cet objectif et aux besoins du territoire.

Plus spécifiquement, l'ESI René Coty accueille les personnes seules et les familles en situation de rue. Pour l'année 2020, en raison des fermetures de nombreux organismes lors du confinement, il a vu son activité augmenter de façon importante et accueillie de nouveaux publics. Il comptabilise ainsi en 2020 plus de 23 000 passages pour des prestations essentielles et très diverses : douche, laverie, vestiaire d'appoint, coiffure, collations, permanence du réseau santé mentale et exclusion sociale, consultation de psychologues, soins infirmiers, pédicurie, entretiens sociaux, permanence juridique, ateliers ludiques et sorties culturelles. L'ESI a également travaillé en lien avec la mairie et le centre de vaccination du 14^e ainsi que l'équipe territoriale de santé de la DASES pour faciliter l'accès à la vaccination des personnes en situation de rue.

La subvention de fonctionnement que je propose à présent à votre vote s'élève à 444 550 € et correspond à une reconduction de la subvention accordée en 2020 pour cet ESI et également celui de la Halle Saint Didier qui est dans le 16^e arrondissement, mais est dans la même situation, puisqu'il est également géré par le CASVP.

DÉLIBÉRATION N° 169

– **2021 DASES 108 : Subvention de fonctionnement (4 333 865 €) et d'investissement (217 124 €) des Espaces solidarité insertion dans le cadre du budget participatif.**

Rapporteuse : Mme Julie CABOT

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants : 30 dont 4 pouvoirs

Pour : 30 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– **2021 DASES 145 : Subventions (montant total 10 800 €) à sept associations pour leurs actions dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2021 (Convention - deux avenants)**

Mme CABOT

Par le présent projet de délibération, je vous propose de soutenir l'association Personimages pour sa mobilisation et l'organisation d'actions dans le 14^e arrondissement lors du Mois Parisien du Handicap qui s'est déroulé du 26 mai au 10 juillet 2021.

Cette association développe un programme d'ateliers de créations artistiques animés par des artistes professionnels accueillant des enfants et des adultes en situation de handicap psychique ou mental. En 2020, les ateliers ont accueilli 375 participants. Pendant le Mois Parisien du Handicap, le 12 juin

2021, l'association a monté une exposition de tableaux réalisés lors des ateliers, un spectacle de musique et danse pour sensibiliser les habitants du quartier et des usagers du centre social avec les participants de l'atelier hebdomadaire de l'association. Cet événement a été un succès et les habitants du quartier se sont déplacés en nombre. L'association renouvellera son action en 2022 en favorisant encore davantage l'inclusion et la mixité dans ces ateliers.

Je vous remercie par avance de bien vouloir accorder une subvention de 1350 € à l'association Personimages.

Mme CHEVALIER

Le mois du handicap s'est déroulé tout au long du mois de juin. Il était riche en événements. Avec la crise sanitaire, en 2020, il n'y avait pas eu de manifestation du Mois Parisien du Handicap. C'est une opération qui permet toujours de nouvelles actions ainsi que de mettre en lumière et faire avancer les questions relatives au handicap.

Comme il n'avait pas été réalisé en 2020, il y avait un petit reliquat sur le mois du handicap. Ce mois du handicap est animé uniquement par des bénévoles qui consacrent beaucoup de temps et d'énergie à cet événement. Je tiens particulièrement à remercier Juliette Lapière, membre du CLH, qui a animé avec brio tous ces événements.

Cependant, si nous voulons revenir sur les dépenses qui ont permis à ces événements de voir le jour, nous arrivons au budget subventionné par la DAL et sur les fonds d'animation locale de la mairie. Sans la participation des conseils de quartiers qui ont permis de faire vivre cet événement, les budgets alloués par la ville ne permettraient pas d'offrir une telle diversité avec des intervenants de qualité et la transcription du débat en langue des signes qui reste un gros budget.

C'est pourquoi nous nous sommes rapprochés du cabinet de M. Galvani pour l'interpeller sur le sujet, surtout pour l'année 2022, afin que la ville soutienne selon ses objectifs initiaux les CLH et veille à ce que des moyens humains et budgétaires soient alloués dans ce sens en espérant voir un budget plus conséquent apparaître.

Nous nous sommes également interrogés sur le sujet des CCA qui est une obligation légale depuis 2005 et qui devrait donc revoir le jour prochainement. Avec Carine Petit et les membres du CLH, nous avons souhaité créer à l'échelle de l'arrondissement une CCA pour mettre en avant l'importance des commissions locales d'accessibilité, afin de travailler de manière plus expérimentale sur les sujets concernant le handicap et la mise en place dans l'arrondissement, ce qui permettrait d'identifier les besoins et les soutiens, puisqu'il est essentiel que Paris devienne une ville inclusive.

DÉLIBÉRATION N° 170

– **2021 DASES 145 : Subventions (montant total 10 800 €) à sept associations pour leurs actions dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2021 (Convention - deux avenants)**

Rapporteuse : Mme Julie CABOT

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants : 30 dont 4 pouvoirs

Pour : 30 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– **2021 DASES 147 : Actions d'aide alimentaire (389 984 €) : six subventions de fonctionnement (244 142 €) et deux subventions d'investissement (145 842 €) (Conventions-Avenant)**

Mme CABOT

La crise sanitaire et sociale due à l'épidémie de Covid-19 a engendré une hausse importante des besoins en aide alimentaire par l'afflux de bénéficiaires déjà connus, mais également de catégories auparavant peu présentes telles que les seniors, les étudiants, les chômeurs et les travailleurs

précaires. Compte tenu de cette situation, nous nous devons d'une part de conforter le fonctionnement des dispositifs déjà existants, mais également de soutenir de nouvelles initiatives qui vont permettre d'assurer la continuité alimentaire tout en maintenant une réflexion sur l'accès à une alimentation de qualité, respectueux de l'environnement et des attentes exprimées par les bénéficiaires. Pour le 14^e, cette délibération concerne une activité de distribution alimentaire de longue date, celle de l'association Montparnasse Rencontres, et l'implantation d'un nouveau restaurant solidaire géré par l'association Food Sweet Food.

Montparnasse Rencontres est une association qui mène de nombreuses activités solidaires auprès des personnes démunies et des familles. L'activité qui nous intéresse aujourd'hui est la distribution alimentaire que cette association a mise en place il y a plus de 20 ans. Les bénéficiaires de cette distribution sont orientés par des assistantes sociales ou des travailleurs sociaux du 14^e arrondissement principalement. Pour l'année 2020, nous comptons 650 bénéficiaires. Les distributions ont lieu deux fois par semaine. En mai 2021, le véhicule de l'association est devenu hors d'usage malgré des réparations coûteuses. Cette demande de subvention a pour objet de financer l'acquisition d'un nouveau véhicule utilitaire adapté aux besoins de l'association et de trois bacs isothermes indispensables à cette activité.

Je vous propose d'accorder à Montparnasse Rencontres une subvention d'investissement de 37 953 €.

Food Sweet Food est une association qui est déjà intégrée dans l'écosystème des acteurs de l'aide alimentaire parisiens. Créée en 2012, elle favorise l'insertion des personnes réfugiées en leur proposant une activité et de formation professionnelle dans le secteur de la restauration et propose une aide alimentaire en lien avec le projet d'insertion de ces personnes réfugiées au bénéfice de personnes et de familles démunies.

Notre délibération concerne la valorisation de la cuisine du foyer Coallia situé au 5 rue des Arbustes par l'implantation d'un restaurant solidaire collaboratif ouvert sur le quartier et adossé à un projet d'insertion par l'activité économique. Ce projet est le fruit d'un travail engagé depuis plus d'un an par Carine Petit et le reste de l'équipe municipale en collaboration avec Coallia et les résidents du foyer. Je suis très heureuse de vous en parler ce soir. En effet, suite à la fermeture depuis plus de deux ans du restaurant Soleil et Papilles qui occupait cet espace auparavant, la salle et la cuisine attenante étaient restées inutilisées alors même que les résidents étaient en demande d'une solution de restauration et que nous savons que ces cuisines peuvent avoir beaucoup d'utilité, notamment dans le champ social.

La mairie du 14^e a soutenu et accompagné l'association dans la définition d'un projet au plus près des besoins locaux qui puisse s'inscrire dans la complémentarité de l'offre déjà existante. Le projet prévoit ainsi de proposer une restauration sociale durable prenante en compte les besoins et régimes alimentaires des bénéficiaires. L'association prévoit ainsi de distribuer 450 repas par jour au début de son activité en 2021 et jusqu'à 600 repas par jour en 2022. Les bénéficiaires seront des personnes orientées par le CASVP, des bénéficiaires de partenaires comme les Restaurants du cœur, ainsi que les travailleurs du foyer de travailleurs migrants situé dans les locaux.

Le second objectif est de favoriser l'inclusion sociale et l'insertion professionnelle en accueillant un public mixte, que ce soient des bénéficiaires du CASVP, des riverains ou des résidents, ce qui va contribuer au dynamisme du quartier, favoriser la mixité sociale et encourager le bien vivre ensemble.

Ils organiseront également des ateliers de cuisine participatifs et composeront une brigade avec des cuisiniers réfugiés en insertion.

Pour finir, les bénéficiaires seront également impliqués par la proposition de mise en situation professionnelle et l'orientation vers des formations professionnalisantes.

Le phasage des différentes activités va être révisé en fonction de la date d'ouverture exacte, mais aujourd'hui, tout a déjà été préparé (mise en place du matériel de la cuisine, démarches réalisées). Nous espérons donc une ouverture dans les prochaines semaines.

Je vous propose d'attribuer une subvention de 17 000 € à ce projet pour la partie DASES. C'est une subvention en deux délibérations. Le financement sera complété par une autre subvention qui sera proposée à votre vote par ma collègue Sidonie Parisot dans quelques minutes.

Mme CHEVALIER

Nous avons suivi le projet. C'est un grand plaisir de voir son aboutissement et de voir que ce lieu qui a une magnifique cuisine avec une installation professionnelle va pouvoir revivre. J'espère que les résidents du foyer Coallia vont s'en emparer et être des acteurs. Cela fait vraiment plaisir de voir ce lieu revivre, car cela manquait vraiment.

DÉLIBÉRATION N° 171

2021 DASES 147 : Actions d'aide alimentaire (389 984 €) : six subventions de fonctionnement (244 142 €) et deux subventions d'investissement (145 842 €) (Conventions-Avenant)

Rapporteuse : Mme Julie CABOT

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants :	30 dont 4 pouvoirs
Pour :	30 dont 4 pouvoirs
Contre :	0 dont 0 pouvoir
Abstention :	0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote :	0 dont 0 pouvoir

– **2021 DAE 94 : Conventions et subventions (1 430 500 €) à 36 structures lauréates de l'appel à projets « Alimentation durable et solidaire 2021 »**

Mme PARISOT

La délibération DAE 94 a trait à des conventions et subventions à hauteur de 1 430 500 € à 36 structures lauréates de l'appel à projets « Alimentation durable et solidaire 2021 ». Deux de ces associations sont dans le 14^e.

La première subvention dans le montant s'élève à 30 000 € est destinée à la COOP 14, épicerie coopérative qui compte déjà 200 clients coopérateurs. Elle est ouverte depuis fin avril 2021 dans des locaux temporaires situés rue Henri Barbox. Ce modèle d'autogestion permet de proposer des produits de qualité à des prix accessibles pour des consommateurs, mais également une rétribution juste pour les producteurs qui sont parties prenantes du projet et parfois même adhérents. La création d'un espace cuisine, objet de la demande de cette subvention, permettra de transformer des produits alimentaires, afin d'éviter le gaspillage grâce à des ateliers ouverts en direction des habitants du quartier. COOP 14 prévoit également des ateliers d'initiation sur le « bien manger ». Elle espère ainsi pouvoir contribuer à faire du lien entre les habitants autour de l'alimentation durable et de l'anti-gaspi.

La seconde subvention de 67 000 € représente 33 % du budget d'investissement du projet Food Sweet Food, dont ma collègue Julie Cabot a déjà fait l'éloge. C'est une entreprise d'initiative citoyenne qui a pour objectif de faire évoluer les regards sur les personnes réfugiées grâce et à travers la cuisine. Elle est spécialisée dans l'insertion professionnelle des personnes réfugiées et gère déjà une activité de restauration dans le 12^e. Food Sweet Food projette d'ouvrir un nouveau lieu de restauration et c'est évidemment une très bonne nouvelle. Il s'agira d'un lieu de restauration collective solidaire au sein du foyer de travailleurs migrants du bailleur Coallia, 6, rue des Arbustes. L'objectif est de faire de ce restaurant un lieu mixte qui ambitionne d'accueillir tous les habitants du quartier et qui proposera aux résidents de ce foyer des repas à tarif réduit ainsi que des repas gratuits pour les personnes orientées par le CASVP. Le démarrage était prévu en septembre. Cela se fera probablement prochainement. Cette activité permettra à terme la création de huit postes de cuisiniers en insertion.

Je vous propose, chers collègues, de bien vouloir en délibérer et je vous remercie d'avance.

DÉLIBÉRATION N° 172

– 2021 DAE 94 : Conventions et subventions (1 430 500 €) à 36 structures lauréates de l'appel à projets « Alimentation durable et solidaire 2021 »

Rapporteuse : Mme Sidonie PARISOT

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants : 30 dont 5 pouvoirs

Pour : 30 dont 5 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– 2021 DEVE 96 : Subventions (82 300 €) à 12 associations pour leurs actions en faveur de l'alimentation durable

Mme PARISOT

Cette délibération concerne des subventions à hauteur de 82 300 € destinées à 12 associations pour leurs actions en faveur de l'alimentation durable. Parmi ces 12 associations, trois sont situées dans notre arrondissement.

La première subvention est destinée au café associatif Pernety pour un montant de 6000 €.

La seconde, d'un montant de 10 000 €, a pour destinataire la Marmite Anti-Gaspille pour son projet « lutte contre le gaspillage alimentaire et l'isolement »

La troisième est en direction de l'association Florimont pour son projet alimentaire durable 2021 et est d'un montant de 8000 €.

Le café associatif Pernety, à travers son projet « promouvoir l'alimentation durable au café associatif », sert annuellement 17 000 repas à des tarifs solidaires et anime le quartier à travers ses animations de sensibilisation à une alimentation durable et de qualité. L'approvisionnement de l'association s'organise autour d'acteurs locaux et privilégie des produits frais et de saison, issus de l'agriculture biologique et de circuits courts. Elle mène des actions de sensibilisation, afin de lutter contre le gaspillage alimentaire et mène également des actions, afin d'inciter les bénéficiaires à réduire la part carnée de leur repas. Cette association très active et très ancrée dans le quartier organise également et régulièrement des conférences thématiques animées par des producteurs, mais également des acteurs engagés dans le secteur de l'alimentation durable.

La seconde subvention est destinée à la Marmite Anti-Gaspille. C'est une association ouverte depuis avril 2021 qui lutte activement contre le gaspillage alimentaire, l'isolement, la pauvreté et l'exclusion dans les quartiers prioritaires du 14^e. L'association a besoin du soutien de la ville, afin d'organiser et de proposer des ateliers de sensibilisation à l'alimentation avec une attention toute particulière portée à la lutte contre le gaspillage alimentaire. Ces ateliers auront lieu au sein du restaurant solidaire qui propose des repas rue du Général Humbert ainsi que la distribution de colis alimentaires. Fait remarquable également, l'association permet l'accès aux cuisines du local aux familles hébergées dans des hôtels.

La troisième et dernière demande de subvention est à destination de l'association Florimont. Cette association, acteur incontournable de notre arrondissement, crée un pôle de développement durable ayant pour objectif d'accueillir de nouveaux projets de sensibilisation à l'environnement en lien avec la santé. Pour ce faire, Florimont propose trois actions à destination d'environ 1000 bénéficiaires : ateliers de sensibilisation à l'alimentation durable avec des jeux et des débats, ateliers de découverte sur le pain, le cycle de la graine, le goût et un accompagnement à l'évolution des pratiques vers une consommation responsable grâce à des rencontres entre habitants du 14^e auxquelles seront associées des producteurs, des acteurs locaux ainsi que tout le réseau partenarial de Florimont.

Je vous remercie et vous prie de bien vouloir délibérer.

DÉLIBÉRATION N° 173

– 2021 DEVE 96 : Subventions (82 300 €) à 12 associations pour leurs actions en faveur de l'alimentation durable

Rapporteuse : Mme Sidonie PARISOT

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants :	30 dont 5 pouvoirs
Pour :	30 dont 5 pouvoirs
Contre :	0 dont 0 pouvoir
Abstention :	0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote :	0 dont 0 pouvoir

– 2021 DEVE 90 : Subventions à six associations de protection des chats libres dans le cadre de l'appel à projets « Animaux en ville » (15 000 €)

Mme PARISOT

Cette délibération propose des subventions à six associations de protection de chats libres dans le cadre de l'appel à projets « Animaux en ville » pour un montant de 15 000 €.

Une association intervient dans le 14^e. Il s'agit de CATS (Chat Animal Terrien Solidarité). Cette association a pour vocation de protéger les chats libres qui sont de plus en plus nombreux à Paris et ailleurs en assurant leur suivi, leur nourrissage, leurs soins, leur protection et en permettant notamment l'adoption de ceux qui se révèlent suffisamment proches de l'humain ainsi que de chatons. Cette association intervient dans différents jardins parisiens et notamment au square du Serment de Koufra situé à la porte d'Orléans. Dans ce jardin, CATS prend soin d'une colonie de félins qui s'y sont réfugiés. Cinq ont été récemment placés en famille. Cette subvention permettra à CATS de construire des abris pérennes pour ses chats en leur assurant un nourrissage en toute tranquillité, mais également une mise à l'abri.

C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir procéder au vote de cette délibération, afin de permettre notamment à l'association CATS de continuer ses actions en faveur des chats libres.

Intervenant - à préciser. Un intervenant du public ? Laurent ??

Le montant que vous avez indiqué sur la délibération précédente m'étonne quelque peu : 82 000 € pour des associations. J'avais compris que nous ne donnions des subventions qu'aux associations résidant dans l'arrondissement. Or apparemment, ce n'est pas le cas dans ce que vous avez dit. D'après les montants qui ont été énoncés récemment, c'était beaucoup moins que les 82 000 € énoncés. D'où vient cet écart ? Avez-vous donné des subventions à des associations extérieures à l'arrondissement ? Je ne comprends pas très bien.

Mme PARISOT

En effet, la subvention telle qu'elle est présentée fait état de toutes les associations de Paris qui ont fait des demandes de subventions dans le cadre de leurs actions en faveur de l'alimentation durable, mais seules trois sont situées dans le 14^e : une dont la subvention est d'un montant de 10 000 €, la seconde d'un montant de 17 000 € et la troisième d'un montant de 8000 €. Ces trois subventions qui concernent les associations du 14^e s'agrègent à la subvention générale demandée de 82 000 €.

Mme PETIT

Il peut s'agir d'associations qui interviennent dans le 14^e, mais qui ne sont pas domiciliées dans l'arrondissement. Mais nous vous donnerons le détail des délibérations qui sont publiques.

DÉLIBÉRATION N° 174

- 2021 DEVE 90 : Subventions à six associations de protection des chats libres dans le cadre de l'appel à projets « Animaux en ville » (15 000 €)

Rapporteuse : Mme Sidonie PARISOT

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants :	30 dont 5 pouvoirs
Pour :	30 dont 5 pouvoirs
Contre :	0 dont 0 pouvoir
Abstention :	0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote :	0 dont 0 pouvoir

- 2021 DFPE 76 : Subvention (2 201 366 €) et avenants n° 5 et 6 avec l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU (6^e) pour ses quatorze établissements d'accueil de la petite enfance
- 2021 DFPE 88 : Subvention (31 404 €), avenant n° 6 à l'association Œuvre d'Éducation Populaire Familiale du Petit Montrouge (14^e) pour la halte-garderie Les P'tits Loups (14^e)
- 2021 DFPE 166 : Subvention (9 110 921 €) et avenants avec la fondation des Œuvres de la Croix St Simon (FOCSS) pour ses 27 établissements d'accueil de la petite enfance
- 2021 DFPE 171 : Subventions (553 184 €) et avenants n° 1, 4 et 6 avec l'association France Horizon (10^e) pour ses 3 établissements d'accueil de la petite enfance
- 2021 DFPE 218 : Subventions (6 375 542 €), avenants n° 1, 3 et 6 avec l'association ABC Puériculture (16^e) pour ses 25 établissements d'accueil de la petite enfance

Mme PETIT

Je passe la parole à Amine Bouabbas qui va faire un même rapport pour un certain nombre de délibérations qui concernent les établissements d'accueil de la petite enfance.

M. BOUABBAS

De manière complémentaire à nos crèches municipales, nous avons dans l'arrondissement des crèches associatives qui sont nos partenaires et qui participent de manière forte au service public de l'accueil pour la petite enfance.

Nous avons une série de subventions pour ces crèches que je vais citer rapidement.

L'association LA MAISON DES BOUT'CHOU a de nombreuses crèches dans l'arrondissement. La subvention est de 176 000 €.

La deuxième subvention est pour une halte-garderie qui va malheureusement fermer puisque le bail n'a pas été renouvelé par son propriétaire, ce que nous regrettons : l'association Œuvre d'Éducation Populaire Familiale du Petit Montrouge rue du Moulin Vert. Il s'agit d'une subvention pour clôturer l'activité, la halte-garderie ayant fermé en juillet dernier, de 31 000 €.

La subvention suivante est de 180 000 € la fondation des Œuvres de la Croix St Simon pour la crèche associative qui a ouvert l'an dernier aux 138 bis boulevard du Montparnasse.

Il y a ensuite la subvention pour la crèche France Horizon située au 56 avenue Jean Moulin pour un montant de 84 000 €.

La dernière subvention est pour l'association ABC Puériculture pour la crèche 14^e Ours rue Jonquoy. Le montant est de 533 000 €.

Je vous remercie d'en délibérer.

DÉLIBÉRATION N° 175

– 2021 DFPE 76 : Subvention (2 201 366 €) et avenants n° 5 et 6 avec l'association LA MAISON DES BOUT'CHOU (6^e) pour ses quatorze établissements d'accueil de la petite enfance

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants : 30 dont 5 pouvoirs
Pour : 30 dont 5 pouvoirs
Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstention : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

DÉLIBÉRATION N° 176

– 2021 DFPE 88 : Subvention (31 404 €), avenant n° 6 à l'association Œuvre d'Éducation Populaire Familiale du Petit Montrouge (14^e) pour la halte-garderie Les P'tits Loups (14^e)

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants : 30 dont 4 pouvoirs
Pour : 30 dont 4 pouvoirs
Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstention : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

DÉLIBÉRATION N° 177

– 2021 DFPE 166 : Subvention (9 110 921 €) et avenants avec la fondation des Œuvres de la Croix St Simon (FOCSS) pour ses 27 établissements d'accueil de la petite enfance

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants : 30 dont 4 pouvoirs
Pour : 30 dont 4 pouvoirs
Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstention : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

DÉLIBÉRATION N° 178

– 2021 DFPE 171 : Subventions (553 184 €) et avenants n° 1, 4 et 6 avec l'association France Horizon (10e) pour ses 3 établissements d'accueil de la petite enfance

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants : 30 dont 4 pouvoirs
Pour : 30 dont 4 pouvoirs
Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstention : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

DÉLIBÉRATION N° 179

- 2021 DFPE 218 : Subventions (6 375 542 €), avenants n° 1, 3 et 6 avec l'association ABC Puériculture (16^e) pour ses 25 établissements d'accueil de la petite enfance

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants : 30 dont 4 pouvoirs
Pour : 30 dont 4 pouvoirs
Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstention : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

- 2021 DFPE 24 : Subvention (1 972 258 €) à 16 associations, conventions et avenants pour la gestion de 28 LAEP à Paris et participation au financement des LAEP de la Caisse d'Allocations dans les centres sociaux

M. BOUABBAS

L'objectif de cette délibération est de soutenir l'action de ce lieu d'accueil parents-enfants très important que nous avons la chance d'accueillir dans l'arrondissement au 15 rue des Mariniers, dans les murs du centre social géré par l'association Carrefour 14. L'objectif est de verser une subvention de 53 000 € à APASO et de 6000 € à l'association Carrefour 14.

Vous avez notamment tous les mercredis matin un accueil des parents, souvent des mères, d'enfants de zéro à trois ans. Il y a des jeux pour les enfants, mais aussi la présence d'une psychologue et d'une éducatrice détachée par l'association APASO pour faire un point sur la parentalité et permettre aux enfants de jouer dans ce bel espace.

Je vous remercie de bien vouloir accepter ce soutien.

DÉLIBÉRATION N° 180

- 2021 DFPE 24 : Subvention (1 972 258 €) à 16 associations, conventions et avenants pour la gestion de 28 LAEP à Paris et participation au financement des LAEP de la Caisse d'Allocations dans les centres sociaux

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants : 30 dont 4 pouvoirs
Pour : 30 dont 4 pouvoirs
Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstention : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

- 2021 DFPE 201 : Subventions (20 073 €) à quatre associations et un EPCC avec conventions et avenants pour le développement d'activités partagées et ludiques parents/enfants les samedis matin dans des EAPE

M. BOUABBAS

Cette subvention a pour objectif d'étendre un dispositif dont nous avons déjà parlé dans le 14^e arrondissement : l'ouverture des crèches le samedi matin pour les enfants et leurs parents. Nous avons déjà la chance d'avoir la crèche Jourdan ouverte depuis plus d'un an. Depuis le premier semestre de cette année, la crèche du 2 rue des Mariniers est également ouverte. Ici, nous avons une subvention pour accueillir l'association Jeux d'enfants le samedi matin au sein de la crèche de La

Garenne pour un montant de 5000 €. Ainsi, tous les samedis matin, il y aura des ateliers de médiation artistique parents/enfants avec des méthodes inspirées de l'art thérapie. Le dispositif a déjà commencé depuis quelques jours au sein de la crèche de La Garenne. J'espère que nous aurons dans quelques mois une autre crèche (rue Cabanis) qui accueillera ce type d'ateliers plébiscités par les parents et leurs enfants.

DÉLIBÉRATION N° 181

– **2021 DFPE 201 : Subventions (20 073 €) à quatre associations et un EPCC avec conventions et avenants pour le développement d'activités partagées et ludiques parents/enfants les samedis matin dans des EAPE**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants : 30 dont 4 pouvoirs

Pour : 30 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– **2021 DASCO 109 : Divers collèges - Dotations (837 576 €) pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs - Dotations (14 350 €) dans le cadre de l'Action Collégiens**

M. BOUABBAS

Nous avons plusieurs subventions concernant le soutien aux collèges publics.

La DASCO 109 concerne la dotation pour les projets éducatifs dans nos collèges (Alphonse Daudet, Jean Moulin, Paul Bert, Saint-Exupéry, Giacometti et François Villon), afin qu'ils puissent mettre en place des projets éducatifs de ces établissements pour des montants respectifs de 1900 €, 3400 €, 4100 €, 5000 €, 9200 € et 15 000 €. Ces soutiens à des projets éducatifs tiennent compte de l'indice de positionnement social. Les établissements les plus populaires sont soutenus de manière plus forte.

La deuxième partie de cette délibération est le soutien pour le dispositif Action Collégiens que nous avons sur Alberto Giacometti et François Villon pour un montant de 700 €. Pendant les vacances scolaires, nous avons notamment l'accueil et l'ouverture des murs de Villon pour ce type de dispositifs.

DÉLIBÉRATION N° 185

– **2021 DASCO 109 : Divers collèges - Dotations (837 576 €) pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs - Dotations (14 350 €) dans le cadre de l'Action Collégiens**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants : 30 dont 4 pouvoirs

Pour : 30 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

-
- 2021 DASCO 110 : Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (233 887 €), subventions d'équipement (79 920 €) et subventions pour travaux (189 219 €)
 - 2021 DASCO 111 : Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2022 (10 925 189 euros)

M. BOUABBAS

L'objectif de cette délibération est d'octroyer des dotations complémentaires de fonctionnement pour des collèges de l'arrondissement.

Nous avons une dotation complémentaire de fonctionnement au titre du chauffage pour Giacometti de 1500 € et pour Jean Moulin de 7500 €. Nous avons également une subvention pour travaux versés à Giacometti de 5800 € pour le remplacement de pompes et l'aménagement de tours d'arbres dans la cour 2600 € au sein du collège Paul Bert.

DÉLIBÉRATION N° 182

- 2021 DASCO 110 : Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (233 887 €), subventions d'équipement (79 920 €) et subventions pour travaux (189 219 €)

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants :	30 dont 4 pouvoirs
Pour :	30 dont 4 pouvoirs
Contre :	0 dont 0 pouvoir
Abstention :	0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote :	0 dont 0 pouvoir

DÉLIBÉRATION N° 183

- 2021 DASCO 111 : Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2022 (10 925 189 euros)

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants :	30 dont 4 pouvoirs
Pour :	30 dont 4 pouvoirs
Contre :	0 dont 0 pouvoir
Abstention :	0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote :	0 dont 0 pouvoir

-
- 2021 DASCO 112 : Collèges imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2022 (2 779 824 €)

M. BOUABBAS

Il s'agit également de dotations de fonctionnement pour nos collèges. En effet, comme vous le savez, la Ville de Paris étant un département, elle a pour responsabilité tous les collèges. Nous versons pour la partie collège des cités scolaires François Villon et Paul Bert une dotation initiale de fonctionnement pour l'année 2022 de 114 000 € pour François Villon et 49 000 € pour Paul Bert.

DÉLIBÉRATION N° 184

– 2021 DASCO 112 : Collèges imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2022 (2 779 824 €)

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants :	30 dont 4 pouvoirs
Pour :	30 dont 4 pouvoirs
Contre :	0 dont 0 pouvoir
Abstention :	0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote :	0 dont 0 pouvoir

– 2021 DASCO 115 : Collèges publics - Contribution (2 005 969 €) de la Ville de Paris aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2022

M. BOUABBAS

Cette délibération a pour objectif de verser une subvention pour l'année 2022 pour le seul collège aujourd'hui qui est en restauration autonome, Alberto Giacometti. Comme vous le savez, depuis septembre 2021, nous avons accueilli dans le cadre de la Caisse des écoles, le collège Jean Moulin. À la rentrée prochaine, nous accueillerons le collège Giacometti. C'est donc la dernière année où vous voterez ce type de subventions pour le collège Giacometti.

DÉLIBÉRATION N° 186

– 2021 DASCO 115 : Collèges publics - Contribution (2 005 969 €) de la Ville de Paris aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2022

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants :	30 dont 4 pouvoirs
Pour :	30 dont 4 pouvoirs
Contre :	0 dont 0 pouvoir
Abstention :	0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote :	0 dont 0 pouvoir

– 2021 DEVE 62 : Plan de sortie des plastiques - Subventions (378 638 €) aux gestionnaires de la restauration collective et convention avec le CASVP

M. BOUABBAS

Je vais présenter rapidement la partie qui concerne les établissements scolaires avec la Caisse des écoles et je laisserai ma collègue Sinda Matmati, qui est d'ailleurs administratrice à la Caisse des écoles en charge de la transition écologique, développer cette délibération.

L'objectif de cette délibération est de faire un plan de sortie des plastiques dans la restauration collective parisienne. Cela concerne notamment les cantines. À ce titre, nous aurons une subvention pour la caisse des écoles du 14^e arrondissement de 4200 € en investissement et 3200 € en fonctionnement pour remplacer les ustensiles et contenants plastiques utilisés pour la préparation et le service des repas par des alternatives en inox qui vont être généralisés de plus en plus dans nos cantines.

Mme MATMATI

Pour compléter cette délibération, ce plan de sortie des plastiques dans la restauration parisienne vient appuyer la loi EGalim et la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire. Ce plan est co-construit avec 21 gestionnaires de la restauration collective parisienne et est ainsi composé de 22 actions à horizon 2026 avec pour objectif de lutter contre les perturbateurs endocriniens et de réduire le volume de déchets plastiques en supprimant le recours aux plastiques d'ici 2026.

Pour résumer ces 22 actions, il s'agira principalement d'accompagner les équipes pour changer les matériaux et réorganiser le travail, d'optimiser la fonction d'achat et d'adapter les cahiers des charges des marchés publics, d'améliorer les processus pour réduire les emballages plastiques, de supprimer ou réduire les plastiques dans les achats de produits entrants et notamment de tendre vers des conditionnements durables ou l'achat en gros, de remplacer les ustensiles et les contenants en plastique en phase de stockage et de préparatifs, de passer au conditionnement inox, notamment en livraison froide, d'utiliser des lave-vaisselle et des contenants durables pour le service, de supprimer les bouteilles en plastique, de supprimer les emballages en plastique des repas emportés et des pique-niques.

Tout ceci concerne en réalité 1300 restaurants collectifs, dont 706 sont des cantines scolaires. Sur le 14^e arrondissement, nous sommes sur 7000 repas en livraison chaude tous les jours, trois cuisines centrales et neuf écoles qui disposent de cuisines intégrées à leurs locaux.

M. RABADAN

Je souhaitais tout d'abord saluer cette délibération. Avec les chiffres qui nous ont été avancés, nous mesurons l'ampleur du sujet. Là, cela concerne la restauration collective, mais il faut souligner l'ensemble du travail qui va être fait autour de la sortie du plastique à usage unique sur la ville. C'est un pas très ambitieux. Nous devons d'aller au-delà. Nous avons donné l'échéance de 2024 sur ce sujet. Nous profitons de l'accueil des jeux olympiques et paralympiques pour mettre cela en place plus vite que ce que la loi nous impose.

Au-delà de la restauration collective, il y aura un travail dans les crèches pour la sortie du plastique à usage unique ainsi qu'un maillage de fontaines dans l'espace public et des appels à projets pour stimuler l'innovation et notamment sortir des bouteilles plastiques qui sont un des principaux polluants du plastique à usage unique et le développement de la filière consigne. Une charte écoresponsable pour les événements organisés sur le sol parisien inclura la suppression du plastique à usage unique. C'était déjà le cas cet été autour de Paris Plage et du projet Trocadéro 2021 qui n'a pas utilisé de plastiques à usage unique durant l'ensemble de l'été et nous a fait un retour d'expérience tout à fait positif que nous pouvons partager avec les organisateurs pour désormais assumer et proposer des solutions, afin d'accueillir des événements sans utilisation de plastiques à usage unique. Enfin, un engagement pour la fin de tout achat de plastiques à usage unique dans l'ensemble des marchés de la ville est prévu d'ici 2024.

C'est un projet ambitieux qu'il faut mener vite, qui est important et qui passe par la restauration collective. Je voulais donc saluer le travail engagé dans le 14^e arrondissement et dans l'ensemble de la ville.

DÉLIBÉRATION N° 187

– 2021 DEVE 62 : Plan de sortie des plastiques - Subventions (378 638 €) aux gestionnaires de la restauration collective et convention avec le CASVP

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants :	30 dont 4 pouvoirs
Pour :	30 dont 4 pouvoirs
Contre :	0 dont 0 pouvoir
Abstention :	0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote :	0 dont 0 pouvoir

– **2021 DASCO 143 : Convention de partenariat « Accompagnement du projet Oasis » avec le Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement**

M. BOUABBAS

C'est une délibération importante. Il s'agit d'une convention de partenariat signé avec le Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement de Paris (CAUE) qui est notre partenaire pour accompagner l'émergence des cours Oasis.

Comme vous le savez, de plus en plus de cours d'école sont refaites en tenant compte des objectifs environnementaux. Nous avons commencé à travailler cette année avec le CAUE sur plusieurs cours Oasis, notamment Maurice d'Ocagne (élémentaire et maternelle), Hippolyte-Maindron (élémentaire et maternelle) et Asseline (élémentaire).

Dans ce cadre, une concertation est menée par les architectes du CAUE, afin de concevoir les futures cours avec une concertation associant les professeurs, les élèves et les parents pour être dans une coconstruction.

Il s'agit d'un soutien public avec le versement d'une subvention de 150 000 € pour tout Paris, dont 75 000 € cette année et 75 000 € pour le premier trimestre de l'année prochaine dans le cadre de cette convention de partenariat.

Cet accompagnement continuera donc l'an prochain avec les nouvelles cours Oasis. Nous avons d'ailleurs déterminé cet été la cour de la maternelle du 3bis rue d'Alésia.

Mme BERTRAND

Je voulais apporter mon soutien à ce projet de transformation des cours Oasis et préciser qu'au-delà de l'aspect de transition écologique important d'espace rafraîchi végétalisé auquel Amine a fait allusion dans la délibération, il y a également eu une forte réflexion sur l'utilisation des cours et leur occupation par tous. La question des cours dégenrées a été posée pour favoriser l'égalité filles-garçons. C'est une réflexion importante qui a eu lieu grâce à ce projet de cour Oasis. Je pense qu'il est important de le souligner.

Je fais largement confiance au CAUE dont nous connaissons la compétence et l'implication pour accompagner et transformer avec l'ensemble des acteurs les cours de notre arrondissement.

M. VIRY

Mme Bertrand vient de répondre à une de mes questions qui avait trait à l'actualité sur l'utilisation des cours et le partage entre garçons et filles. Nous vous remercions pour cet éclairage.

Pour le reste, comme nous l'avons fait sur une délibération précédente portant sur le même budget, nous allons nous abstenir, car même si l'idée est loin d'être inintéressante et idiote, nous trouvons que la mise en œuvre n'est pas des plus convaincantes, notamment en termes de nuisances pour les riverains lorsque les cours sont utilisées le week-end et en considérant l'état dans lequel les cours peuvent être laissées (ou en tout cas mal entretenues). Pour ce motif, nous nous abstenons.

M. DURAND

Je voulais apporter notre soutien à ce dispositif qui a des enjeux environnementaux de rafraîchissement, en premier lieu pour les enfants qui sont dans les écoles et qui vont malheureusement être amenés à connaître de plus en plus d'épisodes de canicule, mais également pour une meilleure répartition de l'espace que ce soit en fonction du genre, mais également des occupations. En effet, une cour végétalisée est une cour plus apaisée. Contrairement à ce que nous avons pu dire à certains endroits, ce n'est pas qu'un lieu de défoulement pour les enfants, mais également un lieu pour apprendre à cultiver, à jardiner et à rester de manière plus apaisée. Je crois que l'exemple de la rue d'Alésia est un très bon exemple. La mise en œuvre a été saluée par une grande partie de la communauté scolaire et nous nous joignons à cela.

M. BOUABBAS

Je ne vois pas quels sont les cours où il y a des nuisances. La propreté est totalement garantie, y compris quand les cours sont ouvertes le week-end, car nous avons toujours deux agents de la CASPE présents. Je n'ai pas connaissance de nuisances quelconques vis-à-vis des riverains. Si vous en avez, n'hésitez pas à me les remonter.

DÉLIBÉRATION N° 188

– **2021 DASCO 143 : Convention de partenariat « Accompagnement du projet Oasis » avec le Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : Le projet de délibération est adopté à la majorité.

Votants : 30 dont 4 pouvoirs
Pour : 25 dont 3 pouvoirs
Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstention : 5 dont 1 pouvoir
(JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, B Sainte-Rose, P Viry)
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– **2021 DASCO 113 : Subventions (256 000 €) et conventions avec des associations ou organismes, pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir**

M. BOUABBAS

Ma collègue Mélody Tonolli dira également un mot sur cette délibération.

Cette subvention vise à soutenir le dispositif « Art pour Grandir » dans les collèges en réussite éducative. En ce qui ne concerne, pour faire accéder aux arts nos collégiens des quartiers populaires, cela concerne le collège François Villon qui va accueillir une résidence théâtre avec l'association La Générale Nord-Est pour un montant de 10 000 € avec un travail cette année sur un projet nommé « flux » et un projet nommé « récits d'exil, autofictions et témoignages ».

Le deuxième collège qui va bénéficier à nouveau de ce dispositif est le collège Giacometti avec une résidence de la Maison ouverte du Théâtre Dunois. Il s'agit également d'une résidence théâtre. Pour un montant de 5000 €, les élèves travailleront cette année sur un projet nommé « la brigade poétique et créative ».

DÉLIBÉRATION N° 189

– **2021 DASCO 113 : Subventions (256 000 €) et conventions avec des associations ou organismes, pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants : 29 dont 4 pouvoirs
Pour : 29 dont 4 pouvoirs
Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstention : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– **2021 DAC 246 : Subventions (239 000 €), convention et avenants à convention avec huit structures culturelles dans le cadre de l’Art pour Grandir et des TAP**

Mme TONOLLI

Dans la continuité de mon collègue Amine Bouabbas, je vous présente une subvention qui vise à développer des résidences artistiques dans le cadre de l’Art pour Grandir et qui est subventionnée et soutenue par la DAC et la DASCO et, sur la DAC 246, les résidences artistiques prévues dans les lycées.

Pour ce qui nous concerne le 14^e, il s’agit du lycée François Villon avec une subvention de 6000 € qui vise à soutenir un projet porté par l’association la maison ouverte qui gère le Théâtre Dunois. C’est la troisième année que ce projet se poursuit sur la thématique « s’engager, prendre la parole » avec différents parcours artistiques proposés à quatre classes du lycée Villon autour de différents domaines artistiques : parcours théâtre écriture, parcours radio, parcours philosophie plastique au parcours spectateurs et médiation. Ces parcours artistiques ont tous vocation à permettre aux élèves de s’exprimer, de prendre position, de débattre, de réfléchir ensemble à des questions de société et d’actualité.

Dans un moment où la réouverture des lieux culturels est si importante, les élèves qui participent à ces parcours artistiques pourront aussi se rendre au Théâtre Dunois et découvrir les différents spectacles de la programmation prévue sur 2021-2022, puisqu’ils travaillent avec les différents acteurs culturels qui jouent dans ces pièces.

Pour toutes ces raisons, je vous propose de soutenir cette délibération.

DÉLIBÉRATION N° 190

– **2021 DAC 246 : Subventions (239 000 €), convention et avenants à convention avec huit structures culturelles dans le cadre de l’Art pour Grandir et des TAP**

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l’unanimité.

Votants : 28 dont 4 pouvoirs

Pour : 28 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– **2021 DAC 55 : Subventions (80 000 €) et avenants à conventions avec quatre associations culturelles dans le cadre des événements estivaux et de rentrée soutenus par la Ville de Paris**

Mme TONOLLI

Dans le cadre des événements de cet été et de la rentrée qui ont été soutenus par la Ville de Paris et par les mairies d’arrondissement, notamment celle du 14^e, de nombreux projets et initiatives artistiques gratuits ont été proposés dans l’espace public. Il s’agit ici de soutenir ces projets, notamment en ce qui nous concerne un très beau festival porté par le Théâtre 14 qui a vu 40 propositions artistiques gratuites proposées aux habitants et aux habitantes du 14^e, mais pas que, en plein cœur du quartier politique de la ville.

Des spectacles, des lectures, des séances de cinéma en plein air, des ateliers parents-enfants, etc. ont constitué cette deuxième édition du ParisOFFestival. Si la première édition, l’année dernière, avait en particulier visé à soutenir les compagnies qui n’avaient pas pu être programmées au festival d’Avignon, la force de ce festival aujourd’hui est d’être ancré en quartier politique de la Ville et de rendre accessible pour des publics éloignés de la culture une ouverture sur l’art et de devenir une fête populaire amenant des publics à découvrir le spectacle vivant.

Cette édition a été travaillée avec tous les acteurs du quartier de la Porte de Vanves qui sont très actifs comme la régie de quartier ou les centres -Paris Anim- La Comédie-Française ou les Tréteaux de France ont également participé à cette très belle édition.

Pour toutes ces raisons, je vous propose de soutenir cette subvention à hauteur de 40 000 € pour le festival ParisOFFestival du 14^e.

DÉLIBÉRATION N° 191

– **2021 DAC 55 : Subventions (80 000 €) et avenants à conventions avec quatre associations culturelles dans le cadre des événements estivaux et de rentrée soutenus par la Ville de Paris**

Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants : 28 dont 4 pouvoirs

Pour : 28 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– **2021 DAC 304 : Subventions à huit associations (28 000 €) de chœur et chant**

Mme TONOLLI

Il s'agit ici de soutenir plusieurs associations qui œuvrent toujours dans la culture et en l'occurrence d'associations de chœur et chant pour une subvention de 4000 €.

Chœur et chant réunit 82 choristes et une centaine d'intervenants externes (musiciens ou chanteurs). L'association œuvre également dans le 14^e à l'hôpital Sainte-Anne où elle bénéficie d'une mise à disposition gratuite de salles de répétitions en échange de représentations gratuites sur le site de l'hôpital pour les malades ou le personnel soignant. L'association attribue aussi des places gratuites pour tous les concerts qui se déroulent à l'extérieur.

M. DURAND

Je ne pouvais pas laisser passer une délibération sur le chant choral et le chant lyrique sans dire un petit mot, rejoignant ce que nous disions tout à l'heure sur le fait que le mandat d'élus n'était pas forcément un mandat de professionnalisation, pour rappeler notre attachement écologiste et mon attachement personnel à cette pratique, notamment la pratique amateur. Chanter en chœur n'est pas juste se rapprocher de l'art et avoir une pratique artistique, c'est un vrai travail corporel, un travail de bien-être et un travail de vivre ensemble quand on se retrouve face à une partition que l'on ne connaît pas, que l'on ne connaît pas les méthodes de solfège et que l'on est un peu désarmé. C'est aussi un vrai travail de mixité sociale. Nous continuerons d'encourager ces activités dans le cadre de la ville.

DÉLIBÉRATION N° 192

– **2021 DAC 304 : Subventions à huit associations (28 000 €) de chœur et chant**

Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants : 28 dont 4 pouvoirs

Pour : 28 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

-
- 2021 DAC 305 : Subvention (4000 €) à l'association Flip Flap (14^e)

Mme TONOLLI

Il s'agit de soutenir une subvention pour l'association Flip Flap, une école de cirque nous connaissons et nous soutenons depuis plusieurs années dans le 14^e. Cette école propose des cours à destination des enfants, des stages de découverte ou de perfectionnement, y compris pour les bébés, ce qui est assez rare. Cette association intervient aussi auprès des crèches, des écoles et des centres médico-éducatifs et centres de loisirs pour apporter une initiation aux arts du cirque à tous.

Cette subvention vise aussi, en plus des interventions extérieures pour les initiations portées par l'association, à soutenir un projet de l'école de faire intervenir auprès de ses élèves des circassiens professionnels et des étudiants d'écoles préparatoires plus âgés et expérimentés qui pourront continuer à améliorer l'enseignement et le rayonnement portés par l'association Flip Flap.

Il s'agit ici d'une subvention de 4000 €.

DÉLIBÉRATION N° 193

- 2021 DAC 305 : Subvention (4000 €) à l'association Flip Flap (14^e)

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants : 28 dont 4 pouvoirs

Pour : 28 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

- 2021 DAC 321 : Subvention (2 367 500 €) et avenant à convention avec la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (MPAA)

Mme TONOLLI

Je ne vais pas refaire l'historique des Maisons des Pratiques Artistiques Amateurs (MPAA), dont nous avons la chance d'accueillir une antenne dans le 14^e, car nous avons déjà eu plusieurs fois l'occasion de discuter des activités portées par les MPAA.

Concernant cette subvention, il s'agit de venir compléter la première subvention accordée fin décembre 2020 pour solder la subvention globale des MPAA. Nous avons une petite baisse pour 2021, comme sur d'autres établissements culturels puisque la Ville de Paris, en raison de la crise sanitaire, a demandé à tous les établissements culturels qui étaient en possibilité de le faire un effort sur cette année. Nous avons donc une baisse de 150 000 €, mais qui a été discutée et vue avec la MPAA. Cependant, comme nous avons pu l'exprimer sur d'autres établissements culturels, il doit s'agir d'une baisse exceptionnelle sur cette année et nous serons très vigilants sur les montants des subventions pour l'année prochaine et les années à venir.

Pour vous dire quelques mots sur les activités de la MPAA, elles ont été extrêmement impactées par la crise sanitaire avec une période de fermeture puis une période de réouverture seulement à destination des professionnels, des centres sociaux et des mineurs. Heureusement, depuis mai dernier, la MPAA a pu reprendre ses activités auprès et avec des amateurs.

Beaucoup de projets sont prévus pour la saison 2021-2022 avec les acteurs du territoire, puisqu'il y a une construction très resserrée, notamment le projet « zigzag » en partenariat avec le Théâtre 14 et la cité scolaire François Villon. C'est une aventure qui s'adresse aux 10-12 ans avec un parcours pensé sur deux ans qui suscite des rencontres au moment de la transition CM2-6^e.

Nous avons également les ateliers littéraires qui sont construits en partenariat avec les bibliothèques du 14^e et dont nous aurons prochainement le plaisir de pouvoir partager dans le cadre du 14^e des fiertés en novembre.

Enfin, il y a le projet « emballez-vous » construit en partenariat avec le conservatoire du 14^e et qui se construit dans la continuité du projet « dansez-vous ».

Pour toutes ces raisons, je vous propose de voter cette délibération.

DÉLIBÉRATION N° 194

– 2021 DAC 321 : Subvention (2 367 500 €) et avenant à convention avec la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (MPAA)

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants : 28 dont 4 pouvoirs

Pour : 28 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– 2021 DAC 631 : Subventions (4000 €) à trois associations dans le cadre de l'action culturelle locale du 14^e arrondissement

Mme TONOLLI

Il s'agit de soutenir trois associations du 14^e : Parcours pour un montant de 1000 €, As de cœur pour un montant de 2000 € et la Table des matières pour un montant de 1000 €.

Concernant l'association Parcours, cette subvention vise à soutenir et accompagner un projet de fresque murale square de l'Abbé Lemire, dont l'inauguration est prévue le 16 octobre prochain. Ce projet collaboratif a été porté par l'association Parcours avec l'artiste Sarah Domenach et le documentariste Yoann de Montgrand et a été réalisé avec les habitants du foyer de Gergovie et des jeunes du quartier. Dans la composition de cette fresque que vous pouvez découvrir dès à présent, nous retrouvons les portraits des participants. À travers le travail qui a été fait sur trois mois, il y a eu un grand travail de création autour des enjeux de la peinture classique. Il y a eu également un projet de captation vidéo, ce qui a permis de travailler avec les bénéficiaires de ces actions et la partie création artistique fresque peinture, mais aussi tout ce qui était autour de la vidéo.

Le projet que j'ai évoqué avec l'association As de cœur vise à soutenir un projet d'exposition à la galerie du Montparnasse dans le cadre de la semaine bleue. Il s'agit donc d'un projet culturel également en direction des seniors avec des artistes du 14^e. Vous pourrez découvrir cette exposition du 27 septembre au 10 octobre.

Pour l'association la Table des matières, il s'agit d'accompagner plus particulièrement des projets culturels développés par la Table des matières comme le club de lecture ou les ateliers d'écriture.

DÉLIBÉRATION N° 195

– 2021 DAC 631 : Subventions (4000 €) à trois associations dans le cadre de l'action culturelle locale du 14^e arrondissement

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants : 28 dont 4 pouvoirs

Pour : 28 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– 2021 DAE 73 : Subvention (80 000 €) à 13 associations dans le domaine du design, la mode et les métiers d'art

Mme TONOLLI

Il s'agit ici pour le 14^e en particulier de soutenir une subvention d'un montant de 7000 € pour l'association C14-Paris (Céramique 14) qui porte chaque année un salon international de céramique d'art dont vous connaissez la renommée ainsi que la qualité des œuvres exposées.

Malheureusement, contrairement à ce qui a pu être dit dans la délibération, le salon ne pourra pas se tenir cette année, car en dépit de ce que nous aurions pu espérer, après de nombreuses discussions avec l'association, celle-ci a décidé d'annuler cette année le salon de la céramique.

Néanmoins, cette subvention permettra à l'association de couvrir les frais engagés. Même si le salon ne se tient pas cette année, l'édition du catalogue a été lancée, un webmaster a travaillé, des frais de graphisme et de communication ont été engagés ainsi que la publication d'appel à candidatures, les frais d'une attachée de presse et les achats de pages dans les journaux. Il y a notamment un très bel article dans *Beaux-Arts Magazine* sur la céramique où Céramique 14 est cité ainsi que notre magnifique salon qui ne se fera pas cette année. L'association ne se laisse pas abattre et nous les accompagnons pour rebondir. Le catalogue paraîtra en ligne. Nous proposerons à quelques artistes d'exposer à la galerie du Montparnasse en février. L'association travaillait avec les autres artistes à des résidences prévues en France et à l'étranger.

Pour toutes ces raisons, je vous propose de soutenir cette subvention.

DÉLIBÉRATION N° 196

– 2021 DAE 73 : Subvention (80 000 €) à 13 associations dans le domaine du design, la mode et les métiers d'art

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants : 28 dont 4 pouvoirs

Pour : 28 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– 2021 DAC 401 : Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Lee Miller 12 rue Victor Considérant à Paris 14^e

Mme TONOLLI

C'est une délibération pour une plaque commémorative en hommage à Lee Miller, un ancien modèle devenue artiste photographe puis correspondante de guerre pendant la Deuxième Guerre mondiale. C'est une figure qui a marqué son temps en tant que féministe émancipée.

Elizabeth Miller, dite Lee Miller, est née en 1907 aux États-Unis. À 20 ans, elle commence une carrière de mannequin. Puis en 1929, elle part à Paris et devient l'élève et la compagne de l'artiste surréaliste Man Ray. Ensemble, ils redécouvrent notamment accidentellement le procédé de solarisation. En 1930, Lee Miller ouvre son propre studio photographique au 12 rue Victor Considérant dans le 14^e et réalise à cet endroit une partie des commandes de Man Ray. En 1932, séparée de Man Ray, elle retourne à New York pour y fonder son deuxième studio de photographie. Un peu plus tard, en 1940, elle est engagée par l'agence londonienne de Vogue, d'abord pour réaliser des photographies de mode puis pour documenter la vie des civils en période de guerre. En 1944, elle

devient correspondante de guerre au sein de l'armée américaine et part en première ligne des combats qui secouent l'Europe. Elle publie un certain nombre de reportages, dont un qu'elle réalise à l'ouverture des camps de Buchenwald et Dachau où elle doit certifier l'authenticité des scènes macabres qu'elle a photographiées. Après la guerre, en 1947, elle part vivre en Angleterre. Quelques années plus tard, atteinte d'un cancer, elle décède en 1977 âgée de 70 ans.

Je n'ai pas voulu vous retracer dans l'entièreté toute la richesse de la vie de cette formidable femme engagée, mais c'est vraiment un grand plaisir pour moi de vous proposer de lui rendre hommage avec cette plaque au 12 rue Victor Considérant où figurera le texte suivant : « Ici vécut et travailla Lee Miller (1907-1977), artiste américaine, photographe surréaliste, correspondante de guerre. »

M. ANTONELLI

Je souhaitais faire une courte intervention, car j'ai fait il y a quelques années un travail patrimonial sur Lee Miller. Tout ce qu'a dit Mélody est juste. Nous nous réjouissons de cette initiative qui montre le lien extrêmement fort qui unissait cette très grande artiste avec la Ville de Paris. Elle était un personnage très important du Paris surréaliste avec Man Ray. Elle a été photographe de la Libération de la France et de Paris en 1944. Aujourd'hui, les photographies de Lee Miller sont des références historiques sur ces journées glorieuses. Je suis également content d'honorer encore une fois une photographe dans notre arrondissement. Avec la rue Daguerre, le souvenir encore présent d'Agnès Varda et le photo club du Val-de-Bievre qui fonctionne de mieux en mieux, la photographie et les photographes ont un lien particulier avec le 14^e arrondissement.

Il faudrait peut-être penser à ajouter aux plaques commémoratives qui sont extrêmement importantes un QR Code qui entraînerait le promeneur curieux vers un site patrimonial parisien avec tous ces personnages extrêmement importants. Avec le très bon texte que tu viens de lire, Mélody, ce serait un travail important à faire pour le patrimoine de Paris sur tous ces personnages importants.

DÉLIBÉRATION N° 197

– **2021 DAC 401 : Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Lee Miller 12 rue Victor Considérant à Paris 14^e**

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants : 28 dont 4 pouvoirs

Pour : 28 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– **2021 DASES 24 : Participations pour l'année 2021 aux six Maisons des aînés et des aidants au titre des CLIC (centres locaux d'information et de coordination) autorisés à Paris (3 247 510 €) et signature d'avenant**

Mme MERMBERG

La délibération DASES 24 concerne les participations pour l'année 2021 aux six Maisons des aînés et des aidants au titre des CLIC (centres locaux d'information et de coordination) autorisés à Paris. Elle porte sur 3 247 510 €.

J'ai l'honneur de porter aujourd'hui une délibération concernant les Maisons des aînés et des aidants chargées d'assurer la coordination gérontologique à Paris. Le déploiement de ces maisons sur l'ensemble du territoire parisien s'inscrit dans les orientations du schéma sénior à Paris 2017-2021. Leur objectif est de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et de contribuer à l'amélioration de leur parcours santé. Leur activité s'oriente en priorité vers l'accompagnement des personnes en situation de fragilité du fait d'un environnement ou de santé complexe. Elles mobilisent pour cela les ressources sociales, médico-sociales et sanitaires ville et hôpital du territoire dans un double objectif de décroisement et de lisibilité. Le regroupement sur le territoire des

professionnels de ces services CLIC Paris Émeraude, MAIA et réseaux, effectif depuis 2019, garantit un suivi cohérent, soutenu et durable des situations.

Je profite de cette délibération pour valoriser le travail de la M2A Paris Sud qui rayonne sur le 13^e et le 14^e située au 9 rue Guyton de Morveau, 75013 Paris, pour le moment, et portée par l'association Ensemble coordonner et accompagner à Paris. Cette M2A est composée d'une équipe de médecins et d'infirmiers dont la mission est l'information et l'accompagnement dans le projet de fin de vie à domicile des médecins de ville, des patients et des familles, mais également la formation à destination des professionnels de santé. Une équipe de coordonnateurs du parcours complexe propose un accompagnement intensif des personnes âgées en perte d'autonomie, organisation du transport, accompagnement au rendez-vous, etc. Des coordonnateurs médicosociaux sont chargés d'informer et d'orienter les partenaires et les personnes âgées.

La M2A Sud a récemment accueilli une nouvelle directrice que nous avons rencontrée et dont nous avons particulièrement apprécié le professionnalisme, l'implication et la volonté de poursuivre le travail partenarial engagé depuis des années sur le 14^e. Par exemple, elle participe aux différents groupes de travail pilotés par la mairie du 14^e et la DASES, notamment au conseil local en santé mentale et à son groupe dédié aux seniors.

Par le présent projet de délibération, je vous propose de soutenir la participation de la Ville de Paris pour l'année 2021 aux six Maisons des aînés et des aidants de 3 247 510 € avec en particulier 529 338 € pour la M2A Sud (reconduction du financement 2020).

DÉLIBÉRATION N° 198

– **2021 DASES 24 : Participations pour l'année 2021 aux six Maisons des aînés et des aidants au titre des CLIC (centres locaux d'information et de coordination) autorisés à Paris (3 247 510 €) et signature d'avenant**

Rapporteuse : Mme Hélène MERMBERG

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants :	28 dont 4 pouvoirs
Pour :	28 dont 4 pouvoirs
Contre :	0 dont 0 pouvoir
Abstention :	0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote :	0 dont 0 pouvoir

– **2021 DAE 77 : Subventions (1 395 000 €), conventions et avenant avec 17 organismes d'accompagnement ou de financement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social**

M. MARCHAND

La Ville de Paris a lancé en 2021 l'appel à projets « jeunes pousses 2021-2023 », afin de contribuer au développement d'outils permettant de répondre aux besoins de publics fragiles qui sont cependant créateurs d'activités. Je pense notamment aux bénéficiaires du RSA et aux résidents des quartiers prioritaires via la création de leur propre activité ou le développement de l'économie circulaire de la consommation responsable ou encore de la préparation de la transition écologique.

Cette délibération qui est un résultat du jury de l'appel à projets réuni au printemps dernier sous la présidence de Florentin Letissier a pour objectif l'octroi d'une subvention de 1 395 000 € à 17 organismes d'accompagnement ou de financement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social.

J'attire votre attention sur trois structures concernées par cette subvention qui rayonnent dans le 14^e arrondissement.

La Coop des Communs, créée en 2016, construit un parcours d'accompagnement destiné aux porteurs et porteuses de projets de plates-formes coopératives en partenariat avec l'institut Mines Telecom. Cet accompagnement est composé de deux modules en adéquation avec les transformations

numériques, écologiques et sociales. Le premier porte sur la découverte de l'économie sociale et solidaire. Le second porte sur l'entrepreneuriat et les transitions sociales et environnementales. En 2021, l'association a pour objectif d'accompagner 20 personnes.

Depuis 1980, l'association Boutique de gestion BGE Paris-Île-de-France apporte aux créateurs le soutien nécessaire à l'organisation et au démarrage de leur activité en promouvant l'initiative, l'accès à la création, le développement et la gestion d'entreprise. Je tiens à souligner le travail remarquable de l'association dont les actions concernent à ce jour 986 personnes, notamment le pôle « créer son activité » à la Cité des métiers de la Cité des Sciences et de l'Industrie de la Villette, des couveuses-Lab, de projets de Cité-Lab, un projet d'incubation de projet ESS et un projet d'accompagnement à la création d'activités pour les Parisiennes et les Parisiens en situation de fragilité qui sont majoritairement bénéficiaires du RSA sur les phases de pré- et de post-crédation.

J'avais présenté Positive Planet lors du conseil d'arrondissement du 22 juin dernier pour son action dans les quartiers politique de la ville et le kiosque de la création d'entreprises montée avec l'équipe du développement local. Créée en 2006, l'association accompagne gratuitement d'une façon individualisée les porteurs de projets dans toutes les étapes de la création d'entreprises. Le programme concerne 180 personnes à l'échelle parisienne et l'association développe le projet « émergence Cité-Lab » destiné aux quartiers populaires de notre arrondissement.

Dans le 14^e arrondissement, Positive Planet agit auprès de 30 entrepreneurs en devenir pour leur faciliter l'accès à un accompagnement individuel ou collectif en déployant des actions de sensibilisation, des ateliers, des rencontres avec les habitants, des participations à des forums, tout en organisant des permanences dans les quartiers.

Je vous propose de voter positivement en faveur de cette délibération dédiée entre autres à ces trois associations qui recevront respectivement des subventions de 9000 € pour la Coop des Communs, 183 000 € à la Boutique de gestion BGE Paris Île-de-France, et 9000 € pour Positive Planet.

DÉLIBÉRATION N° 199

– **2021 DAE 77 : Subventions (1 395 000 €), conventions et avenant avec 17 organismes d'accompagnement ou de financement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social**

Rapporteur : M. Jérôme MARCHAND

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants :	28 dont 4 pouvoirs
Pour :	27 dont 4 pouvoirs
Contre :	0 dont 0 pouvoir
Abstention :	0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote :	1 dont 0 pouvoir (E. De Faramond)

– **2021 DAE 78 : Conventions et subventions (100 000 €) à 10 organismes lauréats de l'appel à projets des Trophées parisiens de l'économie sociale et solidaire 2021**

M. MARCHAND

Cette délibération est à destination de 10 organismes lauréats de l'appel à projets des Trophées parisiens de l'économie sociale et solidaire 2021 pour un montant global de 100 000 €.

J'attire tout particulièrement votre attention sur l'association Du Pain & des Roses qui a pour objet de former des femmes éloignées de l'emploi et qui rencontrent des difficultés sociales. Du Pain & des Roses forme au métier de fleuriste en travaillant avec des fleurs françaises de saison. L'association intègre une dimension écologique en sensibilisant les apprenantes et le public à la consommation de plantes cultivées en France de façon responsable. L'objectif est d'augmenter l'impact solidaire et sociétal en accueillant plus de femmes par session et leur délivrer un certificat de qualification professionnelle reconnu par la profession. L'association souhaite passer de 15 personnes formées par an à 45 dans les deux années à venir.

Je vous propose de voter positivement cette délibération pour une subvention de 100 000 €, dont 10 000 dédiés à l'action dans notre arrondissement de l'association Du Pain & des Roses.

DÉLIBÉRATION N° 200

– 2021 DAE 78 : Conventions et subventions (100 000 €) à 10 organismes lauréats de l'appel à projets des Trophées parisiens de l'économie sociale et solidaire 2021

Rapporteur : M. Jérôme MARCHAND

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants : 28 dont 4 pouvoirs

Pour : 28 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– 2021 DAE 178 : Subvention (12 000 €) et avenant avec l'association Florimont

M. MARCHAND

Ce projet de délibération a pour objet l'octroi d'une subvention de 12 000 € à l'association Florimont pour son action d'accompagnement vers l'emploi des femmes de 45 ans et plus résidant en quartiers populaires, 5000 € pour le 13^e et 7000 € pour le 14^e arrondissement. Elle vient en complément de la dernière subvention 2021 DAE 150 dans le cadre de la mise en œuvre du volet emploi du contrat de ville vu au conseil d'arrondissement du 22 juin 2021.

L'action s'inscrit dans le soutien aux femmes en recherche d'emploi et notamment à celles en situation de monoparentalité. En 2021, l'action propose à 35 femmes un accompagnement de qualité et de proximité.

Je me permets de vous rappeler les résultats de 2020 : 50 sorties positives sur 72 femmes accompagnées, soit 25 en emploi, 15 en formation qualifiante et 10 réorientées vers un dispositif répondant mieux à leurs besoins et profils.

La mairie du 14^e réaffirme son soutien auprès de cette association pour le développement de cette action plébiscitée par les acteurs tels que Pôle emploi ou l'équipe de développement local.

Je vous propose de lui accorder une subvention de 12 000 €.

M. GUENANEN

Je voulais souligner le travail fait par Florimont au quotidien dans le 14^e arrondissement et particulièrement sur le projet qui est récompensé ce soir. Je pense que nous pouvons collectivement nous réjouir d'avoir cette association dans notre arrondissement.

DÉLIBÉRATION N° 201

– 2021 DAE 178 : Subvention (12 000 €) et avenant avec l'association Florimont

Rapporteur : M. Jérôme MARCHAND

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants : 28 dont 4 pouvoirs

Pour : 28 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

-
- 2021 DAE 276 : Subvention de fonctionnement (2000 €) à La Table des Matières (14^e)

M. MARCHAND

Je porte une délibération pour une subvention de fonctionnement à l'association La Table des Matières au titre de soutien au commerce culturel.

En 2020, en raison de la crise sanitaire, l'association a rencontré de grandes difficultés. La boutique a dû fermer ses locaux pendant de longues semaines et cesser ses activités. Ces ressources ont été fortement impactées du fait d'une baisse de fréquentation et des encaissements de la librairie solidaire ainsi que de la fermeture du café associatif et de la diminution de la programmation culturelle.

En 2021, La Table des Matières compte mener à bien un maximum de projets liés à ces diverses activités et en premier lieu ceux de la ressourcerie culturelle (vente de livres d'occasion). Cette activité est très liée aux autres projets de l'association, car tributaire du flux de visiteurs dans la boutique et plus globalement du quartier. Je vous propose de lui accorder une subvention de 2000 €.

Mme POLSKI

Je souhaitais préciser qu'il y a d'autres délibérations que celle au titre du commerce culturel. Cette subvention de 2000 € se cumule avec d'autres subventions pour les soutenir. C'était d'ailleurs un engagement de la Maire de Paris quand elle était venue dans le 14^e.

DÉLIBÉRATION N° 202

- 2021 DAE 276 : Subvention de fonctionnement (2000 €) à La Table des Matières (14^e)

Rapporteur : M. Jérôme MARCHAND

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants : 28 dont 4 pouvoirs

Pour : 28 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

- 2021 DU 86 : Maine-Montparnasse (14^e et 15^e) - Convention de projet urbain partenarial avec la société SORAC

Mme BERTRAND

La Gare Montparnasse est en travaux depuis un certain nombre d'années et achève actuellement la réhabilitation de son rôle principal. Dans ce cadre, un projet de reconversion d'une station d'essence désaffectée en brasserie est inscrit dans ce projet. Cela se situe à l'angle de la rue du Commandant Mouchotte et de l'avenue du Maine. C'est la société SORAC qui est propriétaire de ce local commercial de 760 m² qui comprend un rez-de-chaussée et un sous-sol.

La société SORAC a déposé au début du mois d'août 2021 un dépôt de permis de construire qui est toujours en instruction. Nous connaissons bien l'espace public environnant sur le périmètre dont je viens de parler avec des difficultés sur le revêtement, la largeur, le nivellement du passage des portes cochères... nous connaissons également ce secteur à cause des problèmes récurrents de dépose-minute sauvage qui génère des tensions entre les différents publics qui vont sur cette zone.

La Ville de Paris a lancé en 2018 un projet urbain pour réaménager le site Maine-Montparnasse. Fin 2019 a été lancée une étude de pôle pour répondre aux enjeux intermodalités à une échelle beaucoup plus large que celui dont je viens de parler.

Le projet de brasserie de la société suppose d'adapter l'espace public aux nouvelles programmations et fréquentations piétonnes. C'est pourquoi il est proposé qu'entre la société SORAC propriétaire de cette future brasserie et la Ville de Paris, il y a une convention de projet urbain partenarial. Ce PUP oblige le propriétaire de la brasserie à cofinancer à hauteur de 50 % les travaux de l'espace public au niveau de la brasserie. Ce pourcentage de 50 % nous paraît important de manière à ce que ce propriétaire puisse financer un espace public dont une grande partie de ses futurs clients pourront bénéficier.

Le programme de travaux consiste à élargir l'espace piéton de la rue Mouchotte à proximité de l'entrée de la brasserie et à effacer l'espace côtier auquel je faisais allusion sur ce périmètre.

Je vous demande donc de bien vouloir délibérer et autoriser la signature de ce PUP entre la Ville de Paris et la SORAC pour une somme de 216 000 €, 50 % du montant total des travaux prévus.

M. DURAND

Je souhaitais simplement souligner notre volonté d'avoir des PUP extrêmement forts avec des participations aux travaux des personnes les demandant à la hauteur de 50 %. Il est très important de faire participer les promoteurs privés à la modification de l'espace public qui leur sert ensuite grandement et de les intégrer dans la réalisation de ce quartier qui va être soumis à une énorme pression commerciale et un grand chambardement de l'ensemble des transports. Nous continuerons d'être vigilants. Voir ces PUP prendre la forme d'un montant si élevé nous paraît un bon signe quant à l'avenir du quartier.

DÉLIBÉRATION N° 203

– **2021 DU 86 : Maine-Montparnasse (14^e et 15^e) - Convention de projet urbain partenarial avec la société SORAC**

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants : 28 dont 4 pouvoirs

Pour : 28 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– **2021 DLH 163 : Location de l'immeuble 1 rue Grancey / 22-24, place Denfert Rochereau (14^e) à la RIVP-avenant à bail emphytéotique**

Mme BERTRAND

Cette délibération consiste en un avenant à un bail qui existe depuis 2008 pour l'immeuble situé 1 rue Grancey / 22-24 place Denfert Rochereau. Cet avenant cherche à sécuriser les baux commerciaux qui, par cet avenant, pourront être supérieurs au bail emphytéotique.

Le 22-24 place Denfert Rochereau est une adresse que nous sommes très nombreux à aimer dans le 14^e, car il abrite le cinéma Denfert Chaplin.

L'objet de cette délibération est donc d'autoriser la Maire de Paris à signer cet avenant.

DÉLIBÉRATION N° 204

– **2021 DLH 163 : Location de l'immeuble 1 rue Grancey / 22-24, place Denfert Rochereau (14^e) à la RIVP-avenant à bail emphytéotique**

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants :	28 dont 4 pouvoirs
Pour :	28 dont 4 pouvoirs
Contre :	0 dont 0 pouvoir
Abstention :	0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote :	0 dont 0 pouvoir

– **2021 DLH 179 : Réitérations, modifications et demandes de garantie d'emprunts finançant divers programmes de logement social de la RIVP**

Mme BERTRAND

Il s'agit d'une délibération tout à fait technique. Suite à d'autres délibérations antérieures pour des financements de logements sociaux, il y a des modifications dans les plans de financement et la répartition des prêts qui nécessitent cette nouvelle délibération. Cela concerne quatre programmes : le 9-31 rue Commandant Mouchotte (première délibération 2015) avec une modification sur les prêts ; le 14 rue Crocé-Spinelli (première délibération 2016) avec une modification du plan de financement ; le 54 Pierre Larousse pour deux prêts (première délibération en 2014) ; et le 16 rue des Plantes pour une délibération récente (2020), mais qui nécessite des ajustements techniques.

M. VIRY

Nous nous abstiendrons s'agissant d'une délibération de gestion sur un aspect qui, au demeurant, nous inquiète de plus en plus. Personne n'ignore que les finances de la Ville de Paris ne se portent pas au mieux. En tout cas, la pente descendante qu'elles ont prises n'est pas pour rassurer les contribuables parisiens et toute personne attachée à un minimum de bonne gestion publique. Garantir ces prêts, même s'il s'agit d'une mesure tout à fait réglementaire et tout à fait obligatoire pour une commune, est aussi garantir une stratégie d'acquisition ou de production de logements sociaux au coût le plus fort. C'est le serpent qui se mord la queue et l'on ne fait qu'aggraver la situation financière d'une part, mais aussi la façon dont on la sécurise.

DÉLIBÉRATION N° 205

– **2021 DLH 179 : Réitérations, modifications et demandes de garantie d'emprunts finançant divers programmes de logement social de la RIVP**

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Article unique : Le projet de délibération est adopté à la majorité.

Votants :	28 dont 4 pouvoirs
Pour :	23 dont 3 pouvoirs
Contre :	0 dont 0 pouvoir
Abstention :	5 dont 1 pouvoir
(JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, B Sainte-Rose, P Viry)	
Ne prennent pas part au vote :	0 dont 0 pouvoir

– **2021 DLH 261 : Réalisation 21-23 rue de l'Abbé Carton (Paris 14^e) d'un programme de rénovation de 16 logements sociaux par la RIVP - Subvention (158 180 €)**

Mme BERTRAND

Cette délibération concerne la réalisation 21-23 rue de l'Abbé Carton Paris d'un programme de rénovation de 16 logements sociaux par la RIVP. Pour cette mandature, il y a beaucoup de projets de rénovation et de réhabilitation dans le 14^e arrondissement. Je crois qu'il est extrêmement important qu'il y ait ce type de projets, que ce soient de plus gros projets ou des projets plus petits comme celui dont je suis en train de parler.

Dans le cadre de cette démarche de bâtiment durable, le projet devra respecter les objectifs du plan climat air énergie. Il s'agit de 16 logements dans un bâtiment en R+4. Les projets de travaux sur

cette rénovation sont l'isolation par l'extérieur des façades, la mise en place d'une VMC, le remplacement des ballons d'eau chaude, l'isolation des planchers, la réfection de la couverture et des étanchéités, l'isolation des terrasses et l'isolation thermique. Cela devrait entraîner une économie d'environ 175 € en moyenne par an et par logement. Le coût de l'opération est évalué à 946 630 €.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION N° 206

– 2021 DLH 261 : Réalisation 21-23 rue de l'Abbé Carton (Paris 14^e) d'un programme de rénovation de 16 logements sociaux par la RIVP - Subvention (158 180 €)

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants : 28 dont 4 pouvoirs

Pour : 28 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– 2021 DVD 13 : Parc de stationnement Montparnasse Raspail (14^e) et Vélostation Gare Montparnasse (15^e) - Convention de concession de service public avec INDIGO INFRA

M. DURAND

Il s'agit d'une convention de concession de service public avec INDIGO INFRA pour le parking Montparnasse Raspail, mais également la Vélostation de Gare Montparnasse. Lors d'un précédent conseil, nous avons eu un petit prolongement de la précédente concession. On nous avait questionnés pour savoir pourquoi nous ne procédions pas au renouvellement total. C'était pour évaluer l'intégralité des travaux à faire puisque cette concession et ce renouvellement vont permettre de développer de nombreux travaux, que ce soit dans le parc de stationnement avec l'installation d'un ascenseur accessible aux PMR avec de nouveaux matériels de vidéoprotection et de signalétique et les travaux de rénovation habituels comme les installations électriques ou le réseau d'eau ainsi que la conversion à l'électrique avec l'installation de bornes de recharge avec à l'horizon 2030 la volonté d'installation de 40 % de la capacité du parc avec des bornes de recharge.

Du côté de la vélostation, des premiers travaux ont été réalisés par la ville avec 340 places ouvertes avec des places spécifiques pour les vélos cargos et la possibilité de recharger sa batterie de vélo. Il aura ensuite une extension avec des travaux d'accessibilité ainsi que la création d'une autre entrée qui sera du côté de notre arrondissement et de la rue du Départ et l'extension avec davantage de stationnements pour les vélos.

Ces travaux seront assurés par le nouveau délégataire avec la volonté d'avoir des agents d'exploitation présents à certains créneaux horaires que vous retrouverez dans la délibération, que ce soit sur la vélostation ou au niveau du parking.

DÉLIBÉRATION N° 207

– 2021 DVD 13 : Parc de stationnement Montparnasse Raspail (14^e) et Vélostation Gare Montparnasse (15^e) - Convention de concession de service public avec INDIGO INFRA

Rapporteur : M. Guillaume DURAND

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants : 28 dont 4 pouvoirs

Pour : 28 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– 2021 DVD 58 : Subventions Plan Vélo (197 000 €) et conventions avec 16 associations

M. DURAND

La DVD 58 s'inscrit dans le cadre Plan Vélo. Il s'agit de subventions pour un certain nombre d'associations que ce soient des ateliers de réparation, des vélo-écoles et des projets ponctuels tels que des bourses aux vélos. Dans le 14^e, il y a trois associations qui vont bénéficier de ces subventions : 17 000 € pour l'association Développement Animation Vélo Solidaire qui anime la vélo-école Paris-Sud auprès d'adultes, mais aussi d'enfants débutants ; 12 000 € pour l'association Solicycle qui anime des ateliers de réparation de vélo et des ateliers d'autoréparation qui permettent d'accueillir et de conseiller les usagères et les usagers dans l'entretien de leurs vélos ; et 15 000 € pour l'association du Réseau parisien des ateliers de réparation vélo participatif et solidaire qui organise, notamment dans le 14^e, en lien avec les résidences Paris habitat et dans le quartier politique de la vie des ateliers mobiles de réparation des vélos ainsi qu'un partenariat avec la DPE sur la valorisation des épaves de vélo.

DÉLIBÉRATION N° 208

– 2021 DVD 58 : Subventions Plan Vélo (197 000 €) et conventions avec 16 associations

Rapporteur : M. Guillaume DURAND

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants : 28 dont 4 pouvoirs
Pour : 28 dont 4 pouvoirs
Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstention : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– 2021 DVD 66 : Station-service Porte d'Orléans (14^e) - Contrat de concession pour des travaux d'installation de bornes GNV

M. DURAND

Cette délibération porte sur la station-service de Porte d'Orléans avec un contrat de concession pour des travaux d'installation de bornes GNV certifiées. Dans le cadre des engagements de la Ville de Paris dans son Plan climat air énergie en matière de développement des modes de déplacements non polluants, la ville souhaite développer les stations d'avitaillement en GNV sur son territoire pour accompagner la sortie des véhicules diesels qui devra avoir lieu dès 2024 et de l'ensemble des véhicules essence dès 2030. C'est pourquoi, d'ici 2030, 10 à 15 stations seront mises en place sur le territoire. Cela commencera notamment avec la Porte d'Orléans.

Une consultation avait été faite sous la forme d'une consultation de travaux. C'est Total qui a répondu à cette consultation avec des critères d'analyse de l'offre sur la qualité du programme, mais aussi l'offre financière et la réponse environnementale.

Sur la capacité du programme, la rénovation complète de la station permettra qu'il y ait deux emplacements d'avitaillement en GNV, ce qui permettra à deux poids-lourds de se procurer du GNV en simultané. La reconstruction sera complète. Il y aura une nouvelle boutique et un nouveau lieu d'accueil pour les usagères et les usagers avec en plus des objectifs de végétalisation pris en compte sur le toit de la station-service. Comme sur le parking Montparnasse, il y aura des annexes de recharge rapide de véhicules électriques.

Sur le plan financier, il y a une offre dont je vous laisse prendre connaissance dans le cadre de la délibération. Sur le plan environnemental, les surfaces végétalisées seront multipliées par deux, passant à plus de 500 m² de végétalisation avec une mise en service de la distribution de GNV dès fin 2022. Dans le cadre des stations-service, il y aura dès 2024 l'interdiction de vente du diesel dans Paris et dès 2030 l'interdiction de vendre de l'essence pour se conformer à nos objectifs.

DÉLIBÉRATION N° 209

– **2021 DVD 66 : Station-service Porte d'Orléans (14^e) - Contrat de concession pour des travaux d'installation de bornes GNV**

Rapporteur : M. Guillaume DURAND

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants : 28 dont 4 pouvoirs

Pour : 28 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– **2021 DEVE 104 : Plan Arbre, Charte de l'Arbre et modification barème d'évaluation des dégâts occasionnés aux arbres de la Ville de Paris et des travaux effectués sur ces arbres pour le compte de tiers**

M. DURAND

C'est un sujet qui me tient particulièrement à cœur avec le Plan Arbre de la ville qui s'accompagne d'une Charte de l'Arbre et notamment de la modification barème d'évaluation des dégâts occasionnés aux arbres de la ville lors des travaux effectués. C'était la volonté de développer un plan pour les arbres, que ce soit pour la plantation, mais aussi pour la protection du patrimoine arboré. Les écologistes l'ont notamment porté. Je suis ravi de constater qu'un certain nombre de propositions ont été reprises.

Je vais peut-être revenir sur les 10 grands principes de la Charte de l'Arbre. Il y a un premier item sur le « planter plus » et « planter mieux » avec le développement du patrimoine arboré, ce que nous faisons lors de nos actions de refonte de l'espace public que ce soit dans les démarches embellir ou sur les rues aux écoles où nous essayons le plus possible de recenser les espaces aux nous pouvons plantés des arbres.

Il y a un travail fin sur les essences, afin de choisir la bonne essence au bon endroit pour respecter des objectifs de biodiversité, mais aussi pour encourager les essences qui se maintiennent bien dans les différents environnements, afin de limiter les abattages dus à la pollution ou à des maladies.

Il faut garantir la bonne condition de plantation, ce qui impose parfois de planter des arbres plus jeunes et donc moins imposants. Place de Catalogne, nous avons fait le choix de planter des arbres qui seront plus espacés et plus petits, mais qui pourront se développer dans de meilleures conditions.

Il y a une deuxième grande partie sur le maintien du patrimoine arboré. Il s'agit d'abord d'accompagner les jeunes plantations les premières années avec des modes de gestion et un suivi plus développé. La taille devra à la fois correspondre à la physiologie des arbres, respecter les cycles naturels et la biodiversité, mais aussi répondre aux enjeux d'entretien et de sécurité dans l'espace public avec notamment la question des périodes de tailles qui doivent être à certaines saisons. Il y aura une surveillance accrue de la santé des arbres avec le principe du « zéro phyto » ainsi que les enjeux de sécurité. Nous aurons un meilleur équilibre entre les abattages pour cause sanitaire et sécuritaire, mais aussi le suivi sanitaire des arbres. Les arbres très singuliers, notamment très vieux, recevront un soin particulier et une valorisation.

Le dernier point, peut-être le plus ambitieux et probablement le plus novateur, est de placer l'arbre au cœur des projets, notamment au cœur des projets de construction ou de réhabilitation des projets immobiliers. Il s'agit de dire que l'arbre n'est plus une variable d'ajustement, mais parfois un invariant ou une contrainte pour la construction de projets. Il s'agit bien sûr d'éviter et de réduire le

plus possible les abattages. Il faudra faire la démonstration de solutions techniques alternatives à l'abattage. Il y a la question de conforter et de construire lors des projets les strates arborées en pleine terre. Il y aura une compensation des abattages avec un barème qui évolue en fonction des différents types d'arbres, de leur âge et des apports écosystémiques. Il est très intéressant de compenser ainsi l'abattage des arbres. Enfin, il y aura de bonnes pratiques sur la tenue des chantiers. En effet trop souvent, des arbres doivent être abattus, car on se rend compte que pour faire passer un camion, il faut en abattre en plus. L'idée est de mieux anticiper avec les promoteurs et les personnes travaillant sur le chantier pour éviter cela.

Je regrette personnellement qu'il y ait moins de choses sur l'aspect budgétaire et les moyens humains, mais c'est un plan-cadre extrêmement ambitieux. Nous continuerons d'y travailler et être exemplaires dans le 14^e sur ce sujet.

M. VIRY

Nous allons nous abstenir sur cette délibération. La démarche en tant que telle nous convient. Développer la place de l'arbre et sauver les arbres existants est tout à fait positif. Mais en l'état de la délibération, nous regrettons trois choses : le peu de cas qui a été fait des propositions de l'opposition quand l'adjoint au maire en charge de ce dossier a pris le soin de consulter la commission compétente, voire certains élus, mais sans que nous y retrouvions beaucoup de propositions, notamment sur le rôle des mairies d'arrondissement en la matière. Il semble que notamment, l'entretien des pieds d'arbres pourrait être décentralisé. Il est dommage que nous ne nous soyons pas entendus sur ce point.

Pour prendre deux exemples très concrets, sur le fond, les pieds d'arbres ne sont pas vraiment traités. La démarche de plantation au pied des arbres par les habitants est une bonne chose, mais cela manque de continuité. C'est ce que nous pouvons regretter assez souvent dans les politiques publiques de la ville. Nous avons un sentiment d'abandon dans bon nombre de cas et de défaut d'entretien, ce qui est regrettable. Nous trouvons que cela devrait être mieux traité.

Vous l'avez peut-être abordé indirectement, mais nous avons relevé un problème sur les sujets indirectement adressés par cette délibération, notamment sur les questions d'entretien. Si nous développons, nous développons également les besoins d'entretien. Les moyens et notamment les ressources humaines pour subvenir à ces besoins ne sont pas abordés.

La délibération nous paraissant incomplète, nous préférons nous abstenir sur le vote.

Mme BERTRAND

Je me réjouis de ce Plan Arbre qui montre bien que nous n'attendons pas le prochain PLU pour nous attaquer à un certain nombre d'objectifs du document de prescription de la révision du PLU voté à la fin de l'an dernier au Conseil de Paris.

Même si je sais que ce n'est pas nécessaire, je voulais rassurer Guillaume Durand sur les points de vigilance que nous avons aujourd'hui sur les permis de construire et lui assurer, ainsi qu'à vous, que le respect des espaces verts et leur développement, le respect des arbres et leur augmentation, la pleine terre, la végétalisation, etc. sont des points sur lesquels nous sommes extrêmement vigilants lors des permis de construire et des travaux.

M. DURAND

Les pieds d'arbres n'étaient pas l'objet de la délibération, mais vous avez raison de nous alerter sur ce point. Je pense que cela rejoint ce que nous disions sur la participation citoyenne. Quand on donne un permis de végétaliser sur un pied d'arbre, cela signifie que l'on fait confiance aux habitants et aux habitantes pour l'entretenir. Je sais que votre famille politique n'est pas toujours très amatrice du fait que nous déléguons des aspects d'entretien de l'espace public aux habitantes et aux habitants. Mais c'est aussi votre famille politique qui défend une forme d'austérité financière. Il faut faire des choix. Nous travaillons sur les pieds d'arbres ainsi que sur les permis de végétaliser. Ce sera peut-être l'objet de futures délibérations pour mieux suivre cela. Cela pourra peut-être être un des rôles des Volontaires de Paris. Mais d'ici là, le cœur de cette délibération est les apports écosystémiques des arbres et la protection des patrimoines arborés.

DÉLIBÉRATION N° 210

– **2021 DEVE 104 : Plan Arbre, Charte de l'Arbre et modification barème d'évaluation des dégâts occasionnés aux arbres de la Ville de Paris et des travaux effectués sur ces arbres pour le compte de tiers**

Rapporteur : M. Guillaume DURAND

Article unique : Le projet de délibération est adopté à la majorité.

Votants : 28 dont 4 pouvoirs
Pour : 23 dont 3 pouvoirs
Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstention : 5 dont 1 pouvoir
(JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, B Sainte-Rose, P Viry)
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– **2021 DEVE 87 : Dénomination « Jardin Cherifa » attribuée à l'espace vert situé 126 rue Raymond Losserand (14^e)**

M. DURAND

Cette délibération est la dénomination du square Alésia-Ridder au 126 rue Raymond Losserand sous le nom de « Jardin Cherifa ».

Cherifa est une chanteuse algérienne, kabyle, née en 1926. Son vrai nom est Ouardia Bouchemlal. Ouardia signifiant rose, il ne faut pas s'étonner que l'on donne un nom de jardin cette chanteuse. Elle est morte à Alger en 2014.

C'est une chanteuse emblématique de la Kabylie. Comme la majorité des jeunes de son époque, elle n'a jamais pu aller à l'école. En gardant le troupeau dans les champs, car elle était d'un milieu rural, elle s'adonnait au chant et découvrit le pouvoir de sa voix. Elle a choisi dès l'âge de 14 ans de s'engager dans la chanson, ce qui était un grand tabou dans la société algérienne de l'époque. Cela l'a poussée à quitter son village à venir à Alger où elle s'imposa comme une diva d'abord à la radio. Avec sa voix d'or, elle sera la pionnière d'un genre « le chant des femmes » qui traite des problèmes spécifiques aux femmes : l'exil, l'amour, la trahison, la misère et aussi la beauté. Ses proches disent qu'elle a fait plus de 600 titres. C'est vraiment une icône de la chanson. Malheureusement, elle fut victime dans les années 70 d'une censure systématique de l'ensemble de ses chansons. Face à une société si dure, Cherifa n'a pas baissé les bras avec un combat qu'elle a porté jusqu'en France où elle a été accueillie à bras ouverts comme une diva. Elle s'est produite dans un certain nombre des salles les plus mythiques parisiennes, notamment l'Olympia, l'Opéra-Bastille et lors d'un travail collectif avec les artistes du Maghreb au Zénith de Paris en 2006.

C'est pour rendre hommage à cette diva de la chanson kabyle, mais aussi, à travers elle, aux dizaines de milliers de femmes qui ont quitté leur terre pour venir s'installer en France, notamment dans notre ville, qui ont connu l'exil, que nous souhaitons donner le nom de Cherifa à ce jardin. Il est d'ailleurs fréquenté par de nombreux habitants et habitantes. Notamment pour les très nombreuses femmes kabyles que nous comptons dans notre arrondissement, venues en France dans les années 60-70, Cherifa est une icône. À l'heure où certains voudraient uniformiser les noms que l'on donne aux enfants en France, dans une vision étriquée de ce que peut être notre nation, nous souhaitons mettre en lumière ces destins et ces parcours. Le combat de Cherifa incarne les valeurs dans lesquelles j'espère que nous nous reconnaissons toutes et tous : solidarité, amour, courage, mais aussi résistance, lutte et fraternité.

Donner le nom de Cherifa à ce jardin, c'est fleurir le cœur de toutes les femmes qui ont traversé des épreuves difficiles et dire que nous les voyons, les reconnaissons et leur donnons toute la place et la visibilité qu'elles méritent dans notre arrondissement et notre ville.

Mme PETIT

Je remercie les artisans et les artisanes de cette délibération qui vient de l'équipe du 14^e arrondissement qui a proposé à la ville le nom de ce jardin qui n'était toujours pas nommé.

DÉLIBÉRATION N° 211

– 2021 DEVE 87 : Dénomination « Jardin Cherifa » attribuée à l'espace vert situé 126 rue Raymond Losserand (14^e)

Rapporteur : M. Guillaume DURAND

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants :	28 dont 4 pouvoirs
Pour :	28 dont 4 pouvoirs
Contre :	0 dont 0 pouvoir
Abstention :	0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote :	0 dont 0 pouvoir

– 2021 DAE 98 : Budget Participatif - Conventions et subventions de fonctionnement (255 000 €) et d'investissement (115 000 €) en faveur de 11 structures œuvrant pour l'économie circulaire à Paris

Mme MATMATI

Cette délibération porte sur deux subventions en faveur de structures œuvrant pour l'économie circulaire dans le 14^e arrondissement. La ville a notamment concentré ses efforts et sa politique d'accompagnement vers les entrepreneurs et les entrepreneuses du changement porteurs d'innovation sociale et environnementale pour faire ainsi de Paris la capitale de l'économie solidaire, sociale et circulaire. Ces porteurs de projets constituent ainsi un maillon stratégique de la transition écologique, qui reste solidaire, indispensable à l'émergence d'une société durable. Ces acteurs de l'économie circulaire développent des modèles économiques souvent innovants, moins gourmands en ressources et créateurs d'emplois non délocalisables.

Sur le 14^e, nous allons avoir une subvention de fonctionnement de 10 000 € en faveur de La Table des Matières, structure qui a pour objectif de favoriser l'accès à la culture pour tous, de participer à la création et au renforcement des liens sociaux et de contribuer à la réduction des déchets en donnant une seconde vie aux objets. Elle emploie actuellement trois salariés et un service civique.

La deuxième subvention de fonctionnement, d'un montant de 5000 €, est destinée à l'association les Jardins Numériques. Cette association a pour vocation de réduire la fracture numérique. La structure souhaite formaliser et développer ses actions en faveur de l'allongement de la durée de vie du matériel informatique. Elle lutte aussi contre l'obsolescence programmée. Au sein de ses locaux, elle va mettre en place un atelier permanent pour collecter et trier plus d'un millier de machines par an (ordinateurs, ordinateurs portables, Smartphones, tablettes, etc.) qu'elle pourra recycler ou reconditionner puis distribuer à tarif solidaire dans sa boutique qui sera ouverte deux demi-journées par semaine.

DÉLIBÉRATION N° 212

– 2021 DAE 98 : Budget Participatif - Conventions et subventions de fonctionnement (255 000 €) et d'investissement (115 000 €) en faveur de 11 structures œuvrant pour l'économie circulaire à Paris

Rapporteuse : Mme Sinda MATMATI

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants :	28 dont 4 pouvoirs
Pour :	28 dont 4 pouvoirs
Contre :	0 dont 0 pouvoir
Abstention :	0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote :	0 dont 0 pouvoir

– 2021 DEVE 76 : Approbation du Plan d'amélioration de l'environnement sonore

Mme MATMATI

Il s'agit de l'approbation du projet de Plan d'amélioration de l'environnement sonore pour le lancement de la consultation publique.

La Ville de Paris mène une politique ambitieuse de transition écologique qui s'inscrit dans son Plan climat air énergie. Cette ambition nécessite de transformer le cadre de vie des Parisiens et des Parisiennes avec des actions telles que la suppression des véhicules polluants, le renforcement de la nature en ville, l'aménagement de l'espace public ou la rénovation du patrimoine bâti. Cette rénovation intègre des objectifs d'amélioration de l'environnement sonore, élément essentiel pour la santé, mais également favorable à un cadre de vie sain.

En 2016, une enquête sur la qualité de vie et la perception des nuisances sonores réalisée pour Bruitparif indique que de nombreux Parisiens se disent gênés par le bruit. 31 % des personnes citent la circulation routière comme première source de bruit avec, par ordre d'importance, la gêne occasionnée par les deux-roues motorisés, la circulation des autres véhicules, puis les sirènes et les klaxons. S'ajoutent à ces bruits de la circulation les bruits engendrés par les voisins.

Ce plan intègre le bruit dans l'environnement et le bruit de voisinage avec pour objectif la santé et la qualité de l'environnement. Il y aura une année de rodage autour de la coordination des acteurs. Quatre axes ressortent de ce plan : l'effet trafic, l'effet vitesse, l'effet moteur et l'effet infrastructure. 32 actions sont présentées sur ce plan telles que limiter la circulation de transit, abaisser les limitations de vitesse, favoriser les motorisations plus silencieuses, obtenir un cofinancement de la métropole du Grand Paris prévu au plan métropolitain en 2019, améliorer le passage sonore, notamment avec la végétalisation et la biodiversité, mieux encadrer le bruit lié aux terrasses annuelles ou estivales, prévenir, réduire, verbaliser sur le tapage nocturne dans l'espace public.

L'objectif du plan est d'atteindre une baisse de 2 dB sur les six prochaines années pour avoir ainsi 77 % de personnes en moins exposées au bruit sur ces cinq à six années.

Ainsi le 14^e pourra se porter volontaire à l'expérimentation et à la mise en place de ce plan d'amélioration de l'environnement sonore.

M. VIRY

Si je ne le dis pas, personne ne le dira, mais comme source de bruit, nous pouvons ajouter les travaux désorganisés et la qualité de la voirie qui ne sont pas pour rien dans la mauvaise circulation et les bruits engendrés. Mais je n'irai pas plus loin.

Je voulais surtout vous poser deux questions. Que comptez-vous faire contre les nuisances sonores occasionnées par les scooters ? Vous les avez cités comme première source de désagréments pour les habitants. Nous partageons tous ce constat aujourd'hui. Il y a notamment les scooters qui circulent de façon illicite en raison des modifications de leur mécanique et de leur échappement. Quelle est la démarche à venir ou lancée en matière de radar antibruit ? On peut lire dans la presse que la ville compte expérimenter ce que l'on appelle des pieuvres. Je voulais savoir si vous aviez des informations pour nous éclairer davantage sur le sujet.

Mme MATMATI

Merci pour vos questions. Sur la deuxième question, je n'ai pas d'élément.

Sur le sujet du scooter, c'est à la préfecture de gérer ce point en lien avec les mairies d'arrondissement. Dans ce plan, nous sommes surtout sur une consultation auprès du public, afin de voir comment nous allons pouvoir mener ces 32 actions sur les cinq prochaines années. Nous pourrions éventuellement vous répondre ultérieurement sur ce qui va être fait sur le 14^e.

Mme POLSKI

Pour apporter un complément sur les questions des méduses, nous avons actuellement un certain nombre de quartiers équipés de méduses. En fait, il s'agit de capteurs de bruit. L'idée est de doubler

le nombre de méduses au cours de la mandature. Il faudra voir où il est préférable de les positionner. Faut-il densifier les quartiers déjà identifiés ou les positionner ailleurs en fonction des besoins ?

DÉLIBÉRATION N° 213

- **2021 DEVE 76 : Approbation du Plan d'amélioration de l'environnement sonore**

Rapporteuse : Mme Sinda MATMATI

Article unique : Le projet de délibération est adopté à la majorité.

Votants : 28 dont 4 pouvoirs
Pour : 23 dont 3 pouvoirs
Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstention : 5 dont 1 pouvoir
(JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, B Sainte-Rose, P Viry)
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

- **2021 DVD 94 : Schéma Directeur de la Chaleur Urbaine à Paris - Adoption**

Mme MATMATI

Il s'agit de l'approbation du Schéma Directeur 2020-2050 du réseau de chaleur parisien dans le cadre du Plan climat parisien. Pour atteindre les objectifs globaux énergétiques du plan climat parisien et ceux spécifiques au réseau de chaleur de la ville, la Ville de Paris s'est engagée à accélérer le verdissement du réseau de chaleur qui devra être alimenté exclusivement à partir d'énergies renouvelables et de récupération à l'horizon 2050 : densifier les raccordements, développer les boucles d'eau chaude valorisant les ressources d'énergie locale, sortir totalement du charbon 2024, convertir les centrales gaz fioul en énergies renouvelables, créer de nouvelles unités de production de chaleur renouvelable (déchets, biomasse, récupération de chaleur).

DÉLIBÉRATION N° 214

- **2021 DVD 94 : Schéma Directeur de la Chaleur Urbaine à Paris - Adoption**

Rapporteuse : Mme Sinda MATMATI

Article unique : Le projet de délibération est adopté à la majorité.

Votants : 28 dont 4 pouvoirs
Pour : 23 dont 3 pouvoirs
Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstention : 5 dont 1 pouvoir
(JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, B Sainte-Rose, P Viry)
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

- **2021 DDCT 41 : Subventions à 72 associations pour le financement de 83 projets dans les quartiers populaires parisiens - Appel à projets Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République 2021**

M. GHANEM

Cette délibération concerne 72 associations pour le financement de 83 projets dans les quartiers populaires parisiens, notamment dans le cadre de l'appel à projets Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République.

Dans le 14^e, six associations ont été retenues dans le cadre de cet appel à projets. Il y a la compagnie À force de rêver qui a proposé, notamment en lien avec le centre socioculturel Maurice Noguès et le collègue François Villon, des ateliers qui se sont tenus et qui continuent de se tenir au sein du collège.

Les objectifs du projet sont de comprendre la notion de liberté de la presse, mais aussi de droit au blasphème, de développer son esprit critique, d'apprendre à décrypter la pluralité des sources, etc. Pour cette association, il est proposé 7000 €.

L'association Florimont présente le projet « Prévention Web ado ». Elle travaille avec le club de prévention jeunesse Feu Vert. Des ateliers d'échanges, notamment liés à l'utilisation d'Internet, sont mis en place. Une reconduction est proposée à hauteur de 1000 €.

Pour l'association Dyslexie and Co, des ateliers sont mis en place pour déconstruire les clichés. Il s'agit d'une reconduction à hauteur de 3000 €.

La compagnie À l'affût propose un projet qui a pour objectif, notamment sous forme de théâtre forum, de travailler avec les jeunes du collège Giacometti, afin d'instaurer des habitudes de dialogue entre les jeunes, de travailler sur les questions de désinformation et de lutte contre les discriminations. 3666 € sont proposés à cette association.

L'association Le Moulin organise un certain nombre d'ateliers au sein du Moulin de la vierge. Il s'agit d'ateliers mis en place pour déconstruire les clichés et développer le regard critique chez les plus jeunes. Une reconduction est proposée à hauteur de 4000 €.

Enfin, avec l'association Pièces à emporter, le théâtre forum est également mis à l'honneur. L'objectif de ces scènes travaillées avec les jeunes est de déconstruire les codes hommes femmes dans l'espace public pour favoriser l'égalité et lutter contre les discriminations. Il y a une reconduction à hauteur de 3000 €.

En tout, pour le 14^e, il y aura 21 666 €.

DÉLIBÉRATION N° 215

– **2021 DDCT 41 : Subventions à 72 associations pour le financement de 83 projets dans les quartiers populaires parisiens - Appel à projets Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République 2021**

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants : 28 dont 4 pouvoirs

Pour : 28 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– **2021 DDCT 67 : Subventions (38 800 €) à neuf associations dans le cadre d'actions en faveur des jeunes des quartiers populaires**

M. GHANEM

Il s'agit de subventions à hauteur de 38 800 € à neuf associations dans le cadre d'actions en faveur des jeunes des quartiers populaires. Les projets financés dans le cadre de cette enveloppe répondent à des besoins identifiés pour le public cible des 16-30 ans. Les objectifs principaux sont notamment de faire participer les jeunes à la conception et la mise en œuvre des projets, de développer les liens inter-quartiers, notamment la lutte contre les rixes, de créer des actions avec les jeunes et à destination des jeunes.

Dans le 14^e, l'association Léo Lagrange, qui gère notamment le centre socioculturel Maurice Noguès, s'intègre dans cette démarche avec un projet appelé « la fabrique jeune ». Les objectifs sont notamment de développer la notion d'engagement en participant à des actions de sensibilisation à la citoyenneté à la solidarité, de permettre aux jeunes de s'exprimer et de mieux comprendre les besoins des habitants et de créer de nouvelles initiatives au sein du quartier politique de la ville. Ils ont fait un certain nombre d'actions, notamment des maraudes, fin juin dernier. Des paniers repas ont été distribués. Un repas intergénérationnel a été organisé avec les jeunes du quartier sur la place Marthe Simard. Les actions se poursuivent. De beaux projets sont en cours.

Le montant proposé est à hauteur de 8000 €.

DÉLIBÉRATION N° 216

– 2021 DDCT 67 : Subventions (38 800 €) à neuf associations dans le cadre d'actions en faveur des jeunes des quartiers populaires

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants :	28 dont 4 pouvoirs
Pour :	28 dont 4 pouvoirs
Contre :	0 dont 0 pouvoir
Abstention :	0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote :	0 dont 0 pouvoir

– 2021 DJS 30 : Subvention (121 500 €) et conventions pluriannuelles d'objectifs avec le Comité des OMS et 12 OMS.

Mme GHAI DI

Il s'agit d'une subvention à hauteur de 121 500 € et des conventions pluriannuelles d'objectifs au Comité des OMS de Paris et 12 OMS.

Nous avons voté une subvention de 16 000 € à l'OMS du 14^e qui collabore depuis plusieurs années dans le cadre de la politique sportive de l'arrondissement. Elle regroupe 94 associations sportives. C'est une des plus grosses OMS de Paris.

L'OMS 14 vise à proposer des activités pour toutes les catégories d'âge et s'engage à promouvoir l'égalité femmes-hommes et à lutter contre toute forme de discrimination. L'association a aussi pour objet d'encourager et soutenir toutes les initiatives tendant à développer la pratique de l'éducation physique et des sports dans le 14^e arrondissement. Elle contribue à l'animation et assure la concertation et la représentation pour les questions d'intérêt général des associations sportives adhérentes auprès des pouvoirs publics, et notamment auprès de la Mairie de Paris et celle du 14^e. Aussi, l'OMS 14 contribue à l'organisation d'événements tels que la course cycliste du 14^e, les 10 km, la soirée des arts martiaux, etc. Je remercie François Denis, président de l'OMS 14, pour son engagement.

DÉLIBÉRATION N° 217

– 2021 DJS 30 : Subvention (121 500 €) et conventions pluriannuelles d'objectifs avec le Comité des OMS et 12 OMS

Rapporteuse : Mme Anissa GHAI DI

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants :	28 dont 4 pouvoirs
Pour :	28 dont 4 pouvoirs
Contre :	0 dont 0 pouvoir
Abstention :	0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote :	0 dont 0 pouvoir

-
- 2021 DAE 58 : Marchés non alimentaires - Exonération des redevances pendant la période de fermeture liée à l'épidémie de Covid19 - avenants
 - 2021 DAE 172 : Marchés non alimentaires - Exonération des redevances COVID-19 - 3^e confinement
 - 2021 DAE 162 : Mesures en soutien aux acteurs économiques dans le cadre de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 - Exonération des droits de place dus par les commerçants non alimentaires
 - 2021 DAE 20 : Marchés découverts alimentaires - Exonération des redevances pendant la période de fermeture liée à l'épidémie de Covid19 - avenants
 - 2021 DAE 118 : Marché aux puces de la Porte de Vanves (14e) - Modification des droits de place

Mme PETIT

Valentin Guenanen va rapporter plusieurs délibérations en même temps, car elles portent sur le même objet.

M. GUENANEN

Je vais rapporter les délibérations DAE 58, 172, 162, 20 et 118, car il s'agit du même objet : l'accompagnement de nos commerces de proximité, notamment nos commerçants sur les marchés suite à la crise Covid sur l'année 2020.

Je vais commencer par les marchés alimentaires, car il s'agit d'une exonération des droits de place pour les commerçants sur les marchés pour la période de mars à mai 2020. Au total, au titre des droits de place non perçus par la ville pour les commerçants des marchés alimentaires, il vous est proposé d'attribuer 78 000 € aux délégataires gestionnaires des marchés du 14^e arrondissement.

Il y a ensuite une série de quatre délibérations qui concernent le marché aux puces de la Porte de Vanves pour les fermetures au titre de l'année 2020 et 2021. Deux subventions de 4357 € et de 7082 € vous sont proposées. Concernant les exonérations des droits de place pour les puciers de la Porte de Vanves, le marché a été fermé les 20 et 21 mars, 4 et 18 avril 2021, soit environ 20 000 € par mois attribués aux délégataires.

J'en profite pour faire un rappel sur le renouvellement de la délégation de service public de la gestion du marché aux puces de la Porte de Vanves qui prendra effet le 1^{er} avril 2022. Des missions élargies seront assurées par le futur délégataire, notamment, afin de dynamiser le secteur des produits neufs le dimanche après-midi et de relancer l'activité du square aux artistes en améliorant la visibilité, afin de développer sa fréquentation. Des actions d'animation avec la participation des associations du 14^e seront régulièrement proposées sur un stand dédié sur l'avenue Georges Lafenestre selon un programme invalidé en lien avec la mairie d'arrondissement. L'idée est de redynamiser le marché aux puces et d'augmenter son attractivité suite à la période de crise sanitaire que nous avons connue.

DÉLIBÉRATION N° 218

- 2021 DAE 58 : Marchés non alimentaires - Exonération des redevances pendant la période de fermeture liée à l'épidémie de Covid19 - avenants

Rapporteur : M. Valentin GUENANEN

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants :	28 dont 4 pouvoirs
Pour :	28 dont 4 pouvoirs
Contre :	0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

DÉLIBÉRATION N° 219

– 2021 DAE 172 : Marchés non alimentaires - Exonération des redevances COVID-19 - 3^e confinement

Rapporteur : M. Valentin GUENANEN

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants : 28 dont 4 pouvoirs
Pour : 28 dont 4 pouvoirs
Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstention : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

DÉLIBÉRATION N° 220

– 2021 DAE 162 : Mesures en soutien aux acteurs économiques dans le cadre de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 - Exonération des droits de place dus par les commerçants non alimentaires

Rapporteur : M. Valentin GUENANEN

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants : 28 dont 4 pouvoirs
Pour : 28 dont 4 pouvoirs
Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstention : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

DÉLIBÉRATION N° 221

– 2021 DAE 20 : Marchés découverts alimentaires - Exonération des redevances pendant la période de fermeture liée à l'épidémie de Covid19 - avenants

Rapporteur : M. Valentin GUENANEN

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants : 28 dont 4 pouvoirs
Pour : 28 dont 4 pouvoirs
Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstention : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

DÉLIBÉRATION N° 222

– 2021 DAE 118 : Marché aux puces de la Porte de Vanves (14^e) - Modification des droits de place

Rapporteur : M. Valentin GUENANEN

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants : 28 dont 4 pouvoirs
Pour : 28 dont 4 pouvoirs
Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstention : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

QUESTION

– Q14 2021 18 : Question déposée par Mme Marie-Claire Carrère-Gée et les élus du groupe de la Droite et du Centre 100 % 14^e relative à l'éventuelle création d'une salle de consommation à moindre risque - dite salle de shoot - dans le 14^e arrondissement

M. VIRY

La presse s'est fait l'écho dans le courant du mois de septembre de la création prochaine, en accord avec le gouvernement de plusieurs salles de consommation à moindre risque, dites « salle de shoot », dans Paris. Le cas de l'implantation dans le 20^e a particulièrement fait parler de lui. Mais les éléments que nous avons pu trouver restaient flous sur les autres implantations. Nous avons par ailleurs pu avoir des informations peut-être contradictoires, notamment de riverains qui s'inquiètent alors qu'ils ne s'étaient pas inquiétés les fois précédentes.

De ce fait, nous nous permettons de vous poser la question, en soulignant que cela n'a rien de polémique, de l'éventuelle création d'une salle de shoot et de vous demander de nous dire si, dans le cadre du présent projet, une implantation est prévue dans le 14^e ou si une implantation a été prévue dans 14^e et abandonnée, et le cas échéant dans quel secteur de l'arrondissement, à quelle échéance, pour quelles capacités et avec quelles garanties pour préserver la tranquillité publique. Nous vous demandons de nous dire si le 14^e est candidat ou désigné pour l'implantation de salles de shoot dans un proche avenir.

Pour être tout à fait transparents et complets avec vous, depuis le dépôt de la question, nous avons pu voir circuler d'autres informations dans lesquelles il était notamment question des rues Pauly, Cassini et Broussais.

Mme PETIT

S'il n'y a pas de polémique, il n'est pas nécessaire de relayer un tweet de quelqu'un qui s'est illustré dans la désinformation de manière volontaire. Ne citons pas des gens qui sur Twitter essaient de créer la polémique, y compris la peur qui est légitime en tant que citoyen face à ce genre de sujets graves.

Comme nous le voyons, les évacuations successives pour faire place nette ne sont pas satisfaisantes. Tout d'abord, elles ne règlent que momentanément les problèmes de sécurité pour les quartiers touchés. Depuis vendredi dernier, nous constatons de nouveau son impasse et un nouveau degré a été franchi : à Paris en 2021, nous voyons l'État qui construit un mur pour « protéger les communes voisines » alors que dans le 19^e arrondissement, les rues voisines du site où l'opération de déplacement s'est produite la semaine dernière sont déjà touchées. En plus de tout cela, le plus grave est qu'il n'y a toujours pas de calendrier sur la mise en place d'un dispositif de soin et d'accueil.

Nous parlons de 130 personnes qui ont sombré dans la consommation de crack, donc dans une consommation dure, et qui sombrent dans une errance et une très grave précarité de rue. Nous trouvons d'ailleurs inacceptable qu'un ministre de l'intérieur se livre à des joutes politiciennes sur les réseaux sociaux montrant qu'il serait le plus fort et qu'il aurait la solution.

Après plusieurs interpellations de la Maire de Paris au gouvernement pour obtenir l'autorisation d'ouvrir de nouveaux lieux d'accueil et de soins, le Premier ministre a donné finalement son accord. L'État dit vouloir travailler avec la ville à offrir aux consommateurs des lieux de repos et un parcours de sevrage de qualité et à poursuivre le déploiement de l'offre de soins qui était inscrite comme objectif dans le plan crack signé en 2019 entre l'État et la Ville de Paris. Le chemin est très long et difficile tant la situation est d'une extrême violence, d'une extrême dureté mêlant peurs et inquiétudes. Pourtant nous continuons, tous et toutes au niveau de la majorité municipale et auprès de la Maire de Paris, à porter la solution de la stratégie du soin qui permet une réelle garantie durable pour les habitants touchés par la proximité des personnes qui ont sombré dans la consommation de crack et une réponse sanitaire, sociale, humanitaire aux personnes qui sont sous emprise. Nous défendons aussi dans le 14^e arrondissement cette approche globale qui intègre de façon pratique la consommation encadrée comme un outil d'accompagnement au sevrage.

Ces salles de consommation à moindre risque et ces différents dispositifs permettent à des centaines d'usagers de drogues de s'injecter de l'héroïne et d'autres opiacés avec du matériel stérile et dans une moindre mesure, depuis fin 2019 à Strasbourg comme à Paris, de fumer du crack dans un environnement sécurisé. Un bilan des lieux ouverts à Strasbourg et à Paris a été dressé par l'INSERM. Il est globalement positif. L'INSERM indique que des résultats sont comparables à ceux des autres villes dans le monde ou en Europe qui ont ouvert ces dispositifs. Les principaux enseignements sont qu'elles diminuent les pratiques d'injections à risque, le nombre d'injections dans l'espace public, le risque d'overdoses, le risque d'aller aux urgences, et la probabilité de commettre des délits sur l'espace public.

Avant de répondre précisément à votre question, il est aussi important de rappeler que notre arrondissement à une tradition hospitalière très ancienne et de très haut niveau et des équipes médicales, sociales, sanitaires qui ont toujours répondu présentes pour apporter des réponses de prise en charge et d'accueil de soins pour les problèmes les plus graves d'addictologie, de drogues et aussi de psychiatrie. Depuis très longtemps, des unités de soins et d'accueil fonctionnent à Sainte-Anne et sont d'ailleurs reconnues au niveau européen. Pour élaborer des parcours de soins et d'accueil pour des personnes dépendantes, l'association Nova Dona travaille depuis très longtemps en direction des personnes touchées par l'héroïne et à la rue notamment.

Concernant votre question, M. Viry, nous demandons aujourd'hui que la table ronde sur ce sujet se réunisse pour passer de l'accord de principe aux actes et il y a urgence. L'Agence régionale de santé, la préfecture, de police et de région, et le Conseil régional pourraient participer à cette table ronde avec Valérie Pécresse qui avait visiblement aussi des pistes et des idées de solutions ainsi que la communauté médicale et des associations spécialisées dans ce domaine. Il faut que tout le monde se réunisse pour être maintenant dans la mise en œuvre et être dans un calendrier clair. Tous les arrondissements peuvent être susceptibles d'être concernés. Des locaux appartenant à la ville, mais aussi à l'État doivent pouvoir être mobilisés et il y en a dans tous les arrondissements de Paris.

Aujourd'hui, il n'y a pas de projet envisagé dans notre arrondissement. Si tel était le cas, je vous annonce ici dans la réponse à votre question une proposition de méthode : je réunirai d'abord l'équipe municipale du 14^e arrondissement, et ensuite les représentants des groupes politiques qui sont représentés au sein de ce conseil d'arrondissement. Je voulais préciser que toutes ces réunions s'organiseront en présence des autorités de santé, l'ARS et ses représentants, du secrétariat général de la ville, des associations pressenties susceptibles de gérer ces lieux et des représentants de la communauté médicale. Cette méthode aurait pour objectif, au-delà d'une information qui est légitimement due à l'ensemble des élus de ce conseil, de regarder si nous pourrions avancer de manière commune en direction des habitants de notre arrondissement.

Ce serait donc à l'opposé de certains personnages qui sur les réseaux sociaux « balancent » des adresses et des discours qui n'ont aucune crédibilité et ne présentent pas un millième de solutions opérationnelles. Concernant les adresses, rue Broussais, nous parlons de l'hôpital Sainte-Anne, et rue Pauly, nous parlons d'une association qui travaille déjà en direction des personnes touchées par un certain nombre d'addictologies. Ce monsieur a repris l'ensemble des points qui, dans Paris, assurent un maillage d'accueil et de soins pour des personnes qui sont gravement touchées par des problèmes de drogue et qui fonctionnent très bien avec des équipes extrêmement spécialisées.

Pour terminer, je redis au nom de la majorité municipale du 14^e arrondissement toute notre solidarité aux habitants des quartiers parisiens concernés par ce très grave problème, toute notre solidarité aux équipes municipales qui sont auprès des habitants, toute notre solidarité pour les équipes, des spécialistes qui travaillent depuis longtemps à proposer des solutions de mise à l'abri et d'accompagnement médicosocial et sanitaire. Nous redisons également que la préfecture de police et le ministère de l'Intérieur se doivent d'être au rendez-vous des moyens donnés aux équipes de terrain de la police nationale pour arrêter les responsables de ces trafics, ceux qui fournissent la drogue, et d'équipes plus nombreuses pour assurer la sécurité et la tranquillité des habitants dans les quartiers de Paris qui sont aujourd'hui durement touchés. L'État social de droit ne tient qu'en étant vraiment et véritablement toujours attaché à la mise en place d'une éthique du soin au sens global et au sens large. Autrement, cela ne tient pas et tout s'écroule. Aujourd'hui, nous sommes loin de quelques principes élémentaires d'humanité.

Intervenante - Mme DUQUET ??A Vérifier ?

Je voulais juste apporter un témoignage. Ma fille aînée travaille à Lariboisière avec des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer, d'AVC, etc. Elle habitait avant rue Ambroise Paré, là où il y a

une « salle de shoot ». Le problème n'est évidemment pas les personnes qui souffrent d'addiction. Le problème, c'est les dealers. Même si la maire du 10^e avec bonne foi et empathie a voulu faire quelque chose, elle ne maîtrise pas les forces de la police qui ne dépendent pas d'elle. Les dealers sont là tous les jours, car ce n'est pas une salle de soins, mais c'est une salle de shoot où les personnes arrivent avec leur propre drogue. Les dealers vont directement là où sont les consommateurs, donc ils vendent leurs drogues autour de la salle de shoot. La vie des habitants est devenue un enfer dans ces coins à cause des dealers. Jusqu'à présent, nous ne pouvons rien faire. Puisqu'il y aura une commission sur ce sujet, j'attire votre attention sur ce sujet précis.

Je vous ai écouté. Vous faites vraiment les choses avec bienveillance pour les plus faibles, les enfants, les personnes âgées, les adolescents... Beaucoup de subventions sont faites en leur faveur. C'est très bien. Votre main droite fait cela et votre main gauche ne peut détruire ce que vous avez fait. Ce que vous apportez comme protection aux enfants, aux jeunes filles, aux bébés, aux personnes âgées, vous ne pouvez le détruire de la main gauche en mettant en face d'eux, à votre corps défendant, des dealers que vous ne pourrez vous-même maîtriser, car vous n'avez pas la main sur la police.

M. VIRY

J'ai trois points en réaction à votre réponse. Tout d'abord, je vous remercie pour la richesse de son contenu et pour sa clarté, en particulier pour les perspectives, dans le cadre d'une éventuelle création de salle de shoot, de l'association dans un second temps des membres des groupes d'oppositions. Ceci était très clair.

Sur le fond, je pense que tout le monde est d'accord pour dire que le but est de soigner des gens. Nous ne sommes pas en phase sur la méthode. À la limite, ce sont des questions de spécialistes que nous ne sommes pas nous-mêmes à même de trancher.

La citation des trois rues était vraiment par transparence, car j'ai eu l'information il y a quelques jours comme tout le monde.

VŒUX

– V14 2021 35 : Vœu déposé par les six Conseils de quartier du 14^e relatif aux budgets alloués

Intervenant : M. GRILLOT

Je présente le vœu qui a été voté en des termes identiques par cinq Conseils de quartier. Le sixième, Jean Moulin Porte d'Orléans, a indiqué dans le cadre du comité d'animation qu'il ne voyait pas d'objection à donner son accord s'il était voté par les autres Conseils de quartiers.

« Attendu que la loi du 27 février 2002 (loi dite Vaillant), relative à la démocratie de proximité, instaure dans les villes de 80 000 habitants et plus "des conseils de quartier" ;

« Attendu la délibération du Conseil de Paris de juillet 2002, relative à la création des conseils de quartier dans Paris ;

« Attendu que pour assurer leur mission les conseils de quartier sont dotés d'un budget de fonctionnement et un budget d'investissement ;

« Attendu qu'en date du 1^{er} janvier 2020, le budget annuel de fonctionnement était de 3306 € et le budget annuel d'investissement de 8264 €, montants inchangés depuis 2002 ;

« Attendu les difficultés pour les conseils de quartier d'utiliser le budget d'investissement en fonction des règles imposées par le cadre législatif ;

« Attendu que la mise en place du Budget Participatif Parisien, postérieurement aux conseils de quartiers, permet aux Parisiennes et Parisiens de présenter des projets dont beaucoup se recoupent et prennent en compte ceux des conseils de quartier ;

« Attendu la faiblesse des montants utilisés dans le cadre du budget d'investissement par les conseils de quartier depuis 2002 ;

« Attendu que les conseils de quartier bien installés dans la vie des quartiers sont sollicités pour l'organisation de manifestations sociales, festives ou de communication imputant leur budget de fonctionnement, ces demandes étant refusées faute de crédits suffisants ;

« Attendu que la question de l'amélioration du vivre ensemble et de la réappropriation de l'espace public par des événements festifs et conviviaux se pose, et que les conseils de quartiers doivent devenir un véritable acteur de cette nouvelle approche citoyenne ;

« Attendu que lors de la session du Conseil de Paris de mai 2015, Carine Petit, Maire du 14^e arrondissement a proposé que son arrondissement soit un observatoire pilote à Paris d'un nouveau dispositif budgétaire, en favorisant de manière importante le budget de fonctionnement en diminuant le budget d'investissement dans une enveloppe globale identique, voire en diminuant le total de ces budgets ;

« Attendu que cette délibération a obtenu 23 voix sur 29 votants, adoptée en conséquence à la majorité ;

« Attendu que cette délibération n'a été suivie d'aucune action de la part de la Maire de Paris ;

« Attendu que pour de petits investissements de proximité il est souhaitable de garder une enveloppe compte tenu de montant actuel des projets du budget participatif ;

« Qu'en conséquence, le conseil de quartier Didot, Plaisance, Porte de Vanves soumet au Conseil d'arrondissement le vœu suivant :

« Le conseil de quartier Didot, Plaisance Porte de Vanves, ainsi que les cinq autres Conseils de quartier demandent à la Maire d'arrondissement d'adresser à la Maire de Paris une question écrite, en application de l'article 17 du règlement intérieur, confirmant que son arrondissement souhaite être un observatoire pilote à Paris d'un nouveau dispositif budgétaire et qu'à l'occasion de la prochaine mandature des conseillers de quartier, les budgets alloués à ces derniers favorisent de manière importante le budget de fonctionnement à hauteur de 6000 € et diminuent le budget d'investissement à hauteur de 5000 € dans une enveloppe globale identique. »

Si vous m'autorisez une illustration, sur le budget de fonctionnement actuel de 3300 € par an, le 14^e peut se féliciter d'organiser le réveillon solidaire. La participation de chaque conseil de quartier sur le budget de fonctionnement est de 1000 €.

M. DE FARAMOND

Merci pour la présentation de ce vœu. Merci aux conseils de quartier de l'avoir élaboré et voté.

Je m'inscris pleinement dans ce vœu que je soutiens. Depuis la mise en place du budget participatif qui est une avancée majeure en termes de démocratie locale, le budget d'investissement des conseils de quartiers est « moins facilement utilisable » alors que grandissent les besoins de retourner sur l'espace public, de participer à des manifestations, des fêtes de quartier prennent sur le budget de fonctionnement. Vous avez cité le réveillon solidaire. Nous avons eu aussi un événement place Jacques Demy au début de l'été.

Il y a des budgets de fonctionnement d'un peu moins de 600 € sur la plate-forme citoyenne qui était une des demandes de long terme des conseils de quartier auxquelles nous sommes ravis d'accéder, car cela participe du rayonnement des conseils dans l'arrondissement, sur l'espace public et sur la plate-forme numérique. N'en déplaise à certains, la marginalisation des conseils de quartiers n'est pas pour tout de suite.

Madame la Maire proposait déjà en 2015 que le 14^e arrondissement soit un arrondissement pilote pour ce basculement à enveloppe constante vers du budget de fonctionnement. J'y suis tout à fait favorable et je vous remercie de présenter ce vœu ce soir.

M. VIRY

J'ai une simple question technique. Sur le principe, le vœu nous convient. Nous nous interrogeons simplement sur la possibilité de transformer des dépenses d'investissement en dépenses de fonctionnement. C'est une question de fongibilité entre ces lignes.

Mme PETIT

On ne peut pas se servir du budget d'investissement pour faire des dépenses de fonctionnement. L'idée est que nous rejoignons la demande des conseils de quartier que le budget d'investissement des conseils de quartier est moins pertinent depuis l'apparition du budget participatif. Il est donc moins utilisé. Nous voyons d'ailleurs qu'il est très peu utilisé. Il est accumulé d'une année budgétaire à une autre. L'idée est de dire que dans le budget de la ville, nous baissons la dotation d'investissement des conseils de quartier et l'on augmente celle de fonctionnement. Ensuite, le cœur de la bataille est d'avoir une petite augmentation supplémentaire en budget de fonctionnement pour les conseils de quartier.

M. ANTONELLI

Je voulais dire que nous soutenons ce vœu. Je suis d'ailleurs heureux de voir M. Viry soutenir cette demande, puisqu'en 2015, votre groupe avait voté contre cette demande. Je suis donc très heureux de cette évolution.

Les conseils de quartier ont peut-être besoin davantage aujourd'hui de fonctionnement pour occuper l'espace public, car il y a davantage de liens entre les habitants. Il est très important pour eux de créer des événements, qu'ils soient festifs ou pas, mais toujours conviviaux, pour que les habitants découvrent les conseils de quartiers et la démocratie participative davantage que dans des réunions dans des écoles, qui en ce moment sont généralement en visioconférence, ce qui réduit considérablement l'ouverture vers les habitants du quartier du travail des conseillers qui continue. Je les félicite d'avoir continué dans des conditions extrêmement difficiles à porter des sujets et des questions, à suivre les projets, à nous critiquer quand il le fallait, etc. Il y a eu dans cette période terrible un suivi du travail.

Les conseils de quartier ont besoin d'aller sur l'espace public pour rencontrer et créer du lien. À chaque rencontre, la musique, la convivialité, etc. coûtent de l'argent. Ce n'est pas forcément très onéreux, mais avec 3400 € par an, on ne peut pas faire énormément de choses.

Le budget participatif fait effectivement de l'investissement au niveau du quartier et les conseils de quartiers mettent en place des projets mis au vote du budget participatif. Mais pour l'avoir vécu de près, il est très difficile, notamment pour des bénévoles, d'utiliser l'argent d'investissement de la Ville de Paris. Il y a toujours des problématiques pour définir si c'est de l'investissement ou du fonctionnement, s'il faut passer par un prestataire... Pour utiliser cet argent d'investissement, c'est beaucoup plus compliqué par rapport à l'administration parisienne que le budget de fonctionnement.

Nous sommes donc tout à fait favorables à ce changement qui doit être global sur Paris pour être mis en place durant la mandature.

M. DE FARAMOND

Je souhaitais dire également un mot sur le renouvellement des conseils de quartier sur lequel nous sommes en train de travailler. Un questionnaire a été mis en ligne et transmis. Les habitants et habitantes et conseillères et conseillers ont pu y répondre lors du forum de rentrée. Le processus que nous souhaitons participatif va se poursuivre jusqu'au mois de novembre. Nous espérons pouvoir renouveler et partir des demandes des conseillers et des habitants et habitantes pour ouvrir davantage les conseils de quartiers, leur représentativité et renforcer leur présence et donc leurs moyens. C'est pourquoi ce vœu est plus que bienvenu et nous y souscrivons entièrement pour être davantage présents et participer à la création de ce lien sur l'espace public.

Mme PETIT

Merci aux conseils de quartier d'avoir travaillé sur ce vœu et à Elliot d'avoir répondu au nom de l'équipe municipale du 14^e arrondissement qui émet donc un avis favorable à ce vœu.

DÉLIBÉRATION N° 223

- **V14 2021 35 : Vœu déposé par les six Conseils de quartier du 14^e relatif aux budgets alloués**

Article unique : Le vœu est adopté à l'unanimité.

Votants : 28 dont 4 pouvoirs

Pour :	28 dont 4 pouvoirs
Contre :	0 dont 0 pouvoir
Abstention :	0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote :	0 dont 0 pouvoir

– **V14 2021 36 : Vœu déposé par les élu.e.s du groupe communiste et citoyen et les élu.e.s de la Majorité Municipale relatif à un hommage aux personnes mortes suite à des maladies professionnelles ou des accidents du travail**

Mme CHEVALIER

Je présente un projet de vœu qui demande un hommage aux personnes mortes suite à des maladies professionnelles ou des accidents du travail.

L'Organisation internationale du travail estime à environ deux millions de personnes dans le monde (et les chiffres sont compliqués et souvent aléatoires) qui meurent chaque année suite à des accidents ou des maladies liés au travail.

Considérant que l'Assurance maladie compte en France plus de 800 000 victimes par an d'accidents du travail et qu'environ 1000 décès par an sont liés à des maladies professionnelles ou des accidents du travail.

Il faut relever de nouveaux modes de travail, payés à la course, à aller plus vite pour ne gagner pas grand-chose. Les livreurs sont en effet le symbole de ce que l'on appelle « l'ubérisation du travail ». C'est un système où la sous-traitance est ultra valorisée, pour s'épargner les frais liés à la protection des salariés, ce qui entraîne une précarisation du travail et des risques accrus pour les travailleurs et travailleuses dépourvus de toute protection, comme l'a montré récemment la mort de Monsieur Rumel Ahmed, livreur à vélo pour l'entreprise Uber Eats, le 4 mai 2021 à Paris.

Nous considérons également l'important travail de recension des morts liées aux accidents du travail accompli par l'historien Matthieu Lépine et publié notamment sur les réseaux sociaux, afin de mettre au jour ce fait social.

Le 28 avril est la journée mondiale de la santé et de la sécurité au travail. Nous souhaiterions que cette journée soit également une journée de commémoration des travailleuses et des travailleurs morts ou blessés au travail. Elle est déjà célébrée à l'échelle mondiale depuis 1996 à l'initiative de mouvements syndicaux dans plus de 70 pays.

Nous souhaiterions que nous nous emparions de cette date pour rendre hommage à ces morts ou blessés au travail.

Dans le 14^e, nous avons d'abord pensé à une plaque. Puis, nous nous sommes dit que, dans le 14^e arrondissement, nous avons la chance d'avoir une sculpture dans le Parc Montsouris érigée par Henry Bouchard en 1910. Elle représente trois ouvriers sortants de la mine d'une carrière, dont l'un est mort au travail. Nous pourrions nous servir de cette sculpture pour rendre hommage à ces personnes mortes au travail.

Nous émettons donc le vœu avec les élus de la majorité que la mairie organise chaque année une commémoration le 28 avril pour rendre hommage à ces travailleuses et travailleurs morts au travail.

M. VIRY

Après avoir un peu hésité, nous allons voter pour le vœu de Mme Chevalier, en grande partie pour la sincérité de sa démarche et, parce que cela porte sur un sujet qui a du sens. Nous aurions préféré que le paragraphe sur les livreurs ne soit pas pris en compte, non pas que nous soyons pour l'ubérisation du travail, nous avons probablement les mêmes avis là-dessus, mais faire un cas sur celui-là plutôt que sur les autres est un peu contradictoire avec l'ensemble du vœu. Nous voterons néanmoins pour ce vœu.

M. GUENANEN

Je remercie Carine et Anissa pour leur travail sur ce vœu, afin de faire en sorte que l'ensemble de la majorité le soutienne. Tout le groupe Paris en commun soutient ce vœu et le votera sans réserve.

DÉLIBÉRATION N° 224

– **V14 2021 36 : Vœu déposé par les élu.e.s du groupe communiste et citoyen et les élu.e.s de la Majorité Municipale relatif à un hommage aux personnes mortes suite à des maladies professionnelles ou des accidents du travail**

Article unique : Le vœu est adopté à l'unanimité.

Votants : 28 dont 4 pouvoirs

Pour : 28 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– **V14 2021 37 : Vœu déposé par Mme Marie-Claire Carrère-Gée et les élus du groupe de la Droite et du Centre 100 % 14 relatif à l'installation de caméras de vidéosurveillance dans le quartier Pernety**

Mme CLAUDIA

La sécurité dans le quartier Pernety, comme dans l'ensemble de l'arrondissement, s'est sensiblement dégradée ces dernières années. Ce phénomène y est d'autant plus perceptible que cette dégradation y est rapide et brutale.

Le présent vœu a pour objet de vous demander de soutenir auprès de l'ensemble des services compétents, et notamment de la Préfecture de Police, une proposition d'installation de deux caméras de vidéosurveillance indispensable à l'amélioration de la sécurité aux abords du groupe d'immeubles Moulin de la Vierge : l'une à l'angle de la rue du Moulin de la Vierge et de la rue de l'Ouest, afin de pouvoir surveiller efficacement l'ensemble du site et les différentes rues d'accès et de circulation (dont le stationnement sauvage ou abusif sur la partie piétonne de la rue du Moulin de la Vierge et la piste cyclable) ; l'autre à l'angle de la rue Vercingétorix et de la rue d'Alésia, afin de pouvoir surveiller cette zone (dont l'enfilade de la rue Vercingétorix) et tarir la source des nuisances qui ne cessent d'être relevées et faire l'objet d'appels des services de police.

Mme PETIT

Pour donner la position de la majorité municipale sur ce vœu, je laisse la parole à Didier Antonelli.

M. ANTONELLI

Vu le nombre de vœux et de questions déposées depuis le début de cette mandature nous avons bien compris que pour votre groupe d'opposition municipale, les sujets liés à la tranquillité publique se règlent uniquement avec l'installation de caméras. Ce n'est pas notre perception des choses. Ce n'est d'ailleurs pas non plus la vision de la police nationale. Ce n'est pas celle du commissariat de l'arrondissement. Je le redis, ce n'est pas la réalité.

Bien entendu, le commissaire de l'arrondissement soutient certaines nouvelles implantations de caméras dans les secteurs les moins bien couverts, mais il soutient avant tout, comme la majorité municipale, la présence d'effectifs supplémentaires sur le terrain. La présence humaine est beaucoup plus importante que les caméras.

C'est ainsi que depuis les rixes du printemps et les tirs de mortiers que nous avons subis cet été dans ce secteur, nous avons pu, grâce à de très nombreuses interpellations du préfet de police, obtenir la présence ponctuelle d'effectifs supplémentaires en agents, notamment la nuit. Je ne dis pas que nous avons totalement réglé les sujets de tranquillité sur le secteur Pernety. Ce serait faux. Mais nous avons pu apaiser très fortement les tensions depuis fin juillet et les regroupements sont moins nombreux alors qu'ils se produisaient de façon très récurrente.

Sur le travail d'implantation de nouvelles caméras, la préfecture de police a récemment demandé au commissariat des arrondissements parisiens de faire remonter leurs propres priorités. C'est ainsi que nous avons pu travailler avec le commissaire du 14^e de façon fluide et fructueuse. Nous avons croisé les demandes, les besoins dirigés par la police et les remontées des habitants tout en sachant que la

préfecture nous laisse à ce stade envisager l'implantation de deux ou trois caméras au mieux dans notre arrondissement pour cette mandature.

Ce travail avec le commissaire nous a permis d'échanger sur le quartier Pernety. Nous avons pu constater que ce quartier compte déjà de très nombreuses caméras. C'est un des quartiers les mieux couverts de l'arrondissement. L'implantation de nouvelles caméras sur ce secteur Pernety ou Moulin de la Vierge n'est pas ressortie comme une priorité puisque le commissariat estime bénéficier de moyens de surveillance suffisants.

Dans ces conditions ont été remontées à la préfecture de police les demandes d'implantation suivante : rue du Moulin des lapins côté gymnase Rosa Parks ; promenade Nardal et rue des Arbustes ; et la rue de la Gaîté compte tenu de la présence de très nombreux rassemblements, des théâtres, des restaurants, etc., et du risque important d'attentats qu'il ne faudrait pas oublier.

Je souhaite ajouter que sur le secteur Moulin de la Vierge dont vous nous parlez, en plus des caméras installées sur l'espace public, la police a régulièrement recours aux images des caméras implantées sur le parc privé des bailleurs sociaux. Je pense évidemment à Paris habitat qui dispose de 35 caméras sur les 18 et 25 Moulin de la Vierge et 133 rue Vercingétorix. Ces caméras sont implantées dans les halls 2 à 3, avec deux ou trois caméras par halls en moyenne. Il y en a dans les parkings et dans certaines parties communes.

Enfin, s'agissant des emplacements que vous ciblez dans votre vœu, des caméras sont déjà implantées angle Decrès et Moulin de la Vierge depuis 2012, angle rue de l'Ouest et rue Pernety depuis 2016, angle Vercingétorix et Pernety depuis 2012 et enfin Vercingétorix-Alésia également depuis 2012. L'arrivée prochaine des policiers municipaux et le doublement de l'équipe de médiateurs contribueront également à une présence humaine plus importante et plus visible et à un meilleur maillage sur le quartier.

Ainsi, j'invite mes collègues à voter contre ce vœu et je vous en remercie par avance.

M. VIRY

Je vais taquiner un peu M. Antonelli en disant que nous désespérons de l'entendre parler de sécurité, notamment après avoir évoqué les salles de shoot. Il peut le faire in extremis. Il a été beaucoup plus prolix sur la démocratie locale, ce qui est très bien, mais nous trouvions qu'il manquait d'occasions de parler de sa délégation.

Il y a un petit sujet qu'il est intéressant de voir : votre groupe a évolué sur le sujet des caméras. Il y a eu des débats par le passé où la position de la majorité était plus nette et plus allante sur la question des caméras. C'est un constat et non un jugement de valeur.

Vous avez évoqué trois positionnements de caméras, dont un à l'angle de la promenade Nardal et de la rue des Arbustes. J'ai peut-être une mauvaise mémoire, mais en novembre dernier lors du conseil d'arrondissement, vous nous avez justement expliqué qu'après deux ans d'attente, la préfecture de police avait positionné ladite caméra après avoir enfin obtenu les budgets correspondants. Il y a eu une erreur soit en fin d'année dernière soit aujourd'hui, mais cela ne coïncide pas.

Sur le fond, nous sommes potentiellement tout à fait d'accord avec vous sur le fait que la présence est importante. Les caméras contribuent à la sécurisation d'un quartier ou à la dissuasion, mais ce n'est pas une solution en soi. Il ne faut pas caricaturer notre proposition. Nous voulions faire cette proposition très localisée, en particulier, parce que dans ce secteur, les choses se sont beaucoup dégradées, mais nous notons votre vision très positive de l'avenir et nous attendons de voir sur pièces. Nous pouvons reconnaître quand les choses s'améliorent, notamment ce que pourra apporter la police municipale lorsqu'elle sera déployée sur le terrain.

M. ANTONELLI

Je fais un rappel historique. Il y a eu un débat interne dans la majorité municipale en 2009 sur l'installation des caméras. C'est un débat tout à fait légitime. Depuis cette époque, la majorité municipale a décidé d'installer des caméras dans Paris et il y en a énormément. Le débat démocratique interne n'est pas une mauvaise chose, surtout sur des sujets aussi importants.

J'insiste sur le fait que les demandes qui ont été remontées émanent essentiellement du commissariat de police. C'est donc le commissaire de police qui a indiqué ses priorités, avec lesquelles nous avons été d'accord.

En ce qui concerne la caméra Nardal - rue des Arbustes, vous savez que c'est très long. Il y en a une côté Didot. La dernière installée se situe à l'angle Nardal/Carlos Fuentes. Il y avait besoin de trois caméras vu la longueur du passage Nardal.

Mme PETIT

En fait, le commissariat dit qu'il faut des caméras supplémentaires, non pas deux, mais trois, pour couvrir la totalité de la promenade Nardal. Il y a donc eu deux caméras installées, mais le commissariat du 14^e dit qu'une troisième ne serait pas inutile.

Je vous propose de passer au vote sur ce projet de vœu avec un avis défavorable de la majorité municipale.

DÉLIBÉRATION N° 225

– V14 2021 37 : Vœu déposé par Mme Marie-Claire Carrère-Gée et les élus du groupe de la Droite et du Centre 100 % 14 relatif à l'installation de caméras de vidéosurveillance dans le quartier Pernety

Article unique : Le vœu est rejeté à la majorité.

Votants : 28 dont 4 pouvoirs

Pour : 5 dont 1 pouvoir

Contre : 23 dont 3 pouvoirs

(D. Antonelli, A. Bertrand ; C. Blauel ; A. Bouabbas ; J. Cabot ; C. Chevalier ; E. De Faramond ; G. Durand ; A. Ghaidi ; Z. Ghanem ; V. Guenanen ; T Le Dez ; F Letissier ; J. Marchand ; S. Matmati ; H. Mermberg ; S. Parisot ; C. Petit ; O. Polski ; P. Rabadan ; H. Sanches Ruivo ; M. Tonolli ; C. Villani)

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

Le prochain conseil d'arrondissement aura lieu le mardi 9 novembre à 20 heures.